



Sébastien LEPARLIER



10 JUIN 2024

Millésime	N° de page
24	107

CONSEIL DU



DÉLIBÉRATION

Le 10 juin 2024 à 18h00, les membres du Conseil du 9^e arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement, en formation de pré-conseil qui a porté sur les points suivants :

- question de Mme Isabelle Butruille, relative au stationnement des deux-roues motorisés ;
- question de Mme Joyce Menger, relative à la place Gustave Toudouze ;
- question de M. Nicolas Goulin, relative aux personnes sans-abri sur l'espace public.

Puis, à 18h21, les membres du Conseil du 9^e arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement, pour la séance du Conseil du 9^e arrondissement, sur convocation adressée le 4 juin 2024, conformément aux dispositions :

- de la 2^e partie du Code général des collectivités territoriales, livre V, titre 1^{er}, chapitres I et II ;
- des textes subséquents ;
- du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121 et suivants.

Le caractère public de la séance a été assuré par l'accueil du public dans la salle et la diffusion des débats sur le compte Facebook de la Mairie du 9^e arrondissement.

Publication de cette convocation comportant l'ordre du jour a été effectuée à la porte de la mairie et dont procès-verbal de l'affichage a été établi.

ORDRE DU JOUR

- 1. 09.2024.040** Désignation d'un secrétaire de séance.
Mme Delphine Bürkli rapporteure.
- 2. 09.2024.046** Recours à la procédure d'urgence pour l'adoption d'un ordre du jour complémentaire.
Mme Delphine Bürkli rapporteure.
- 3. 09.2024.041** Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 6 mai 2024.
Mme Delphine Bürkli rapporteure.
4. Informations relatives à l'arrondissement par Mme la Maire du 9^e arrondissement.
- 5. 09.2024.042** Élection d'un nouvel adjoint au Maire du 9^e arrondissement.
Mme Delphine Bürkli rapporteure.



Sébastien LEPARLIER



10 JUIN 2024

Millésime N° de page

24

108

DÉLIBÉRATION

ORDRE DU JOUR (suite)

- 6. 09.2024.044** Désignation d'un nouvel élu référent du conseil de quartier Anvers - Montholon du 9^e arrondissement.
Mme Delphine Bürkli rapporteure.
- 7. 09.2024.043** Élection d'un nouveau représentant du Conseil du 9^e arrondissement dans les conseils d'administration des collèges et lycées.
Mme Delphine Bürkli rapporteure.
- 8. 09.2024.045** Adoption du budget supplémentaire de l'état spécial du 9^e arrondissement pour l'exercice 2024.
Mme Delphine Bürkli rapporteure.
- 9. 2024.DU.91** Dénomination place Alain Goldmann (9^e).
M. Alexis Govciyan rapporteur.
- 10. 2024.DAC.261** Subventions (30 600 euros) à dix-sept comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.
M. Alexis Govciyan rapporteur.
- 11. 2024.DAC.317** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Charles-Édouard Lévy, au 11 square Moncey, à Paris 9^e.
M. Alexis Govciyan rapporteur.
- 12. 2024.DAC.29** Subvention (250 000 euros) à l'association International Visual Theatre et avenant n° 2 à la convention financière annuelle (9^e).
M. Nicolas Cour rapporteur.
- 13. 2024.DAC.33** Subventions (250 926 euros) et conventions avec 16 théâtres parisiens membres de l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP).
M. Nicolas Cour rapporteur.
- 14. 2024.DAC.324** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Elsie Houston, au 8 rue Papillon à Paris 9^e.
M. Alexis Govciyan rapporteur.
- 15. 2024.DAC.356** Subventions (10 000 euros) à cinq associations au titre de l'action culturelle locale du 9^e arrondissement.
M. Nicolas Cour rapporteur.
- 16. 2024.DDCT.79** Subventions (10 000 euros) à cinq associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 9^e arrondissement.
M. Nicolas Cour rapporteur.
- 17. 2024.DASCO.7** CODP avec la copropriété de l'immeuble du 7-9 cité Charles Godon (9^e) pour la réalisation d'une ITE empiétant sur l'emprise de l'école du 45 rue de la Tour d'Auvergne (9^e).
M. Sébastien Dulermo rapporteur.



Sébastien LEPARLIER



1 0 JUIN 2024

Millésime	N° de page
2 4	109

DÉLIBÉRATION

ORDRE DU JOUR (suite)

18. 2024.DASCO.42 Subventions d'investissement (198 183 euros) à 21 collèges au titre du budget participatif des collèges - édition 2023-2024.

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

19. 2024.DASCO.67 Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE - Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2024.

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

20. 2024.DLH.133 Location de l'immeuble du 32 rue de Montholon (9^e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

21. 2024.DLH.22 11 bis rue Blanche (9^e) - Bail civil au profit de l'association « UDAF 75 » - Attribution d'une aide en nature.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

22. 2024.DFPE.115 Médiation familiale et espaces de rencontre dont La Maison des liens familiaux - Subventions (436 500 euros), conventions et avenant à dix associations.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

23. 2024.DFPE.133 Subvention (80 256 euros) et conventions avec l'association « Crescendo » (11^e) pour la réalisation de travaux de mises aux normes et de rénovation pour 3 EAJE situés dans Paris centre, 9^e et 18^e.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

24. 2024.DFPE.137 Subvention (733 806 euros) à 5 associations et avenants pour le fonctionnement des relais petite enfance (RPE).

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

25. 2024.DJS.60 Centres Paris Anim' Jacques Bravo, Paul Valeyre et son annexe La Fayette (9^e) - Délégation de service public - Convention avec l'association Ligue de L'Enseignement - Fédération de Paris.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

26. 2024.DSOL.29 Subventions à 11 associations, et convention ou avenant avec 3 d'entre elles, pour leurs actions d'information et de soutien en direction des personnes en situation de handicap et leurs familles.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

27. 2024.DSOL.62 Participations au titre de l'année 2024 aux 6 M2A-DAC (Maisons des Aînés et des Aidants - dispositif d'appui à la coordination) au titre des CLIC (Centres locaux d'informations et de coordination).

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

28. 2024.DVD.52 Plan vélo et budget participatif. Subventions de fonctionnement et d'investissement à 20 associations (montants 277 000 euros en fonctionnement et 177 500 euros en investissement) et conventions associées.

Mme Maud Lelièvre rapporteure.


Sébastien LEPARLIER



1 0 JUIN 2024

Millésime N° de page

2 | 4

110

DÉLIBÉRATION

ORDRE DU JOUR (suite)

29. 2024.DAE.12 BPP - Subventions (2 950 000 euros) et conventions avec Foncière Paris Commerces et Base Commune pour des projets immobiliers accueillant des activités de l'économie circulaire et de l'alimentation durable.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

30. 2024.DFPE.118 Subvention (939 400 euros), convention et avenants à 15 associations pour le fonctionnement de ludothèques et ludomouv dans le cadre d'activités partagées et intergénérationnelles.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

31. 2024.DJS.82 Subventions (279 000 euros), conventions et avenants avec 75 associations de jeunesse (Paris Centre, 6^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e) au titre de l'accès des jeunes à la culture.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

QUESTIONS ORALES

32. Q.09.2024.040 Question orale déposée par Mme Frédérique Dutreuil, pour les écologistes, relative au réaménagement de la Place Pigalle.

33. Q.09.2024.041 Question orale déposée par Mme Frédérique Dutreuil, pour les écologistes, relative aux terrasses estivales dans l'arrondissement.

34. Q.09.2024.*** Question orale déposée par Mme Frédérique Dutreuil, pour les écologistes, relative à l'état d'avancement du projet de ressourcerie dans le 9^e arrondissement. **RETIRÉE DE L'ORDRE DU JOUR.**

35. Q.09.2024.*** Question orale déposée par Mme Camille Vizioz-Brami, pour le groupe Paris en commun, relative à la cérémonie du dimanche 2 juin organisée par l'église Sainte-Cécile. **RETIRÉE DE L'ORDRE DU JOUR.**

36. Q.09.2024.*** Question orale déposée par Mme Camille Vizioz-Brami et M. Arnaud Ngatcha, pour le groupe Paris en commun, relative à la démission de M. Jean-Baptiste Gardes. **RETIRÉE DE L'ORDRE DU JOUR.**

VŒUX

37. V.09.2024.040 Vœu déposé par M. Arnaud Ngatcha, pour le groupe Paris en commun, relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Alfred Nobel.

38. V.09.2024.041 Vœu à la Maire de Paris, présenté par Mme Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e, relatif à la mise en place d'une stratégie numérique responsable.

39. V.09.2024.042 Vœu à la Maire de Paris, présenté par Mme Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e, relatif à la lutte contre la prolifération des moustiques tigres à Paris.


Sébastien LEPARLIER



CONSEIL DU



10 JUIN 2024

Millésime

N° de page

24

111

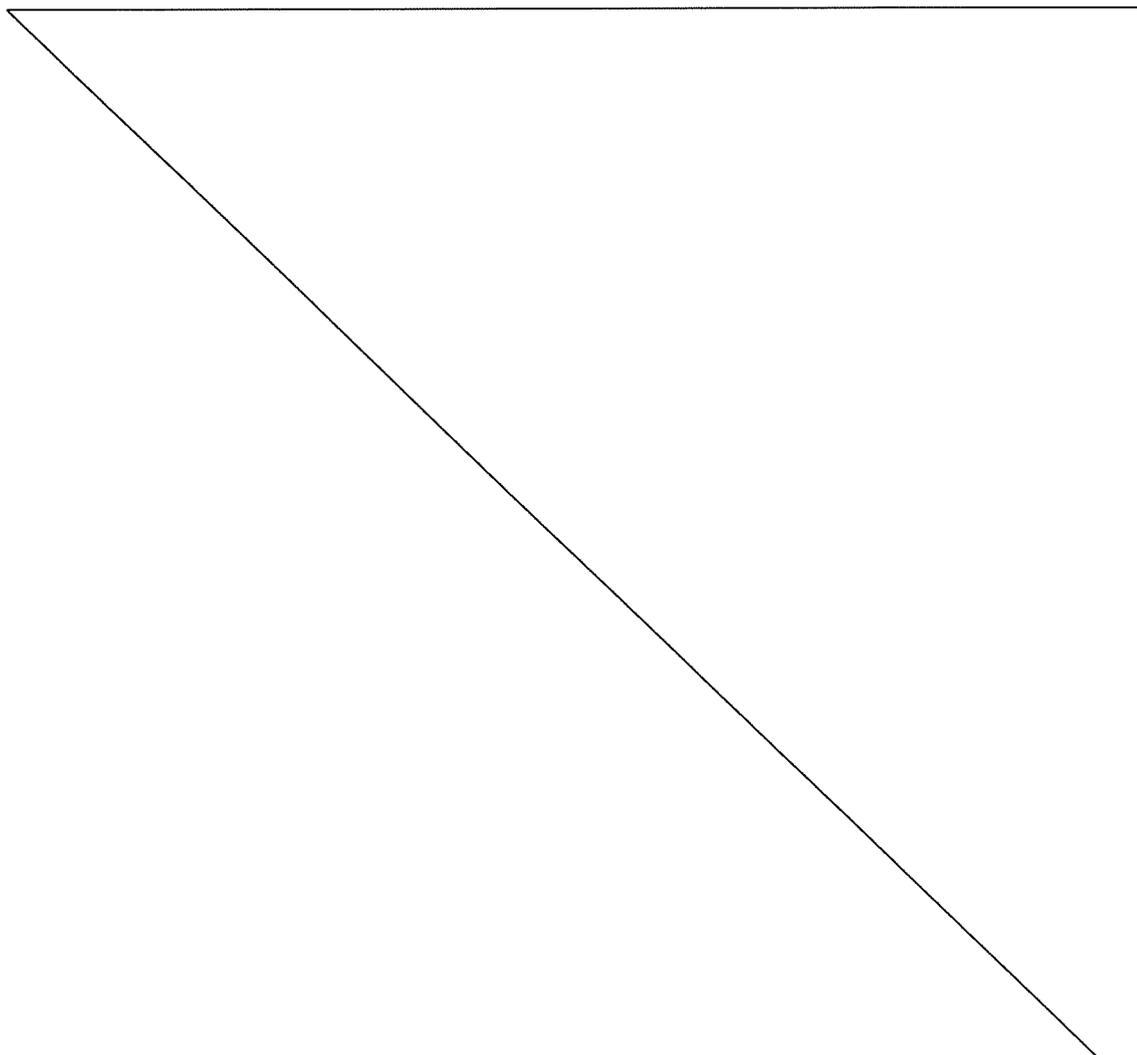
DÉLIBÉRATION

Étaient présents : Mme Delphine Bürkli, M. Sébastien Dulermo, Mme Adeline Guillemain, M. Jean-Pierre Plagnard, Mme Virginie Mergoil, M. Nicolas Cour, M. Alexis Govciyan, Mme Maud Lelièvre, Mme Lorraine Gay, M. Gilles Fiszenson, M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizioz-Brami, Mme Frédérique Dutreuil et M. Pierre Maurin.

Sont partis en cours de séance : Mme Adeline Guillemain (départ à 20h00 et pouvoir donné à M. Jean-Pierre Plagnard) et M. Arnaud Ngatcha (départ à 21h10).

Les conseillers d'arrondissement présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 14, il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire.

M. Alexis Govciyan, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions.





Sébastien LEPARLIER



10 JUIN 2024

DÉLIBÉRATION

09.2024.040

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-15
et L.2511-10 ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : M. Alexis Govciyan est désigné à l'unanimité comme secrétaire de la
séance du conseil d'arrondissement du 10 juin 2024.



Sébastien LEPARLIER



10 JUIN 2024

DÉLIBÉRATION

09.2024.046

RECOURS À LA PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'ADOPTION D'UN ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-12 et L.2511-10 ;

Vu l'article 6 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement adopté lors de la séance du 30 novembre 2020 ;

Vu la convocation du 4 juin 2024 adressée par la Maire du 9^e arrondissement pour la réunion du Conseil du 9^e arrondissement du 10 juin 2024 ;

Vu l'ordre du jour initial publié le 4 juin 2024 et l'ordre du jour complémentaire publié le 6 juin 2024 ;

Considérant la transmission tardive à la Mairie du 9^e arrondissement de plusieurs projets du Conseil de Paris soumis à l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Sur la proposition de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Le Conseil du 9^e arrondissement approuve à l'unanimité le recours à la procédure d'urgence pour l'examen des projets figurant sur l'ordre du jour complémentaire.



Sébastien LEPARLIER

10 JUIN 2024

CONSEIL DU



DÉLIBÉRATION

09.2024.041

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL
D'ARRONDISSEMENT DU 6 MAI 2024.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du
6 mai 2024 est approuvé par 13 voix pour et 1 abstention (Mme Frédérique Dutreuil).



Sébastien LEPARLIER

1 0 JUIN 2024

CONSEIL DU



DÉLIBÉRATION

09.2024.042

ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-4, L.2122-4-1, L.2122-5, L.2122-6, L.2122-7, L.2122-7-2, L.2122-8 L.2511-25 et L.2511-25-1 ;

Vu le courrier de Préfet de région en date du 31 mai 2024 prenant acte de la démission d'un élu du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu l'invitation de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e, à procéder au scrutin secret et à la majorité des suffrages à l'élection d'un nouvel adjoint ;

Vu la candidature de M. Nicolas Cour, Conseiller du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

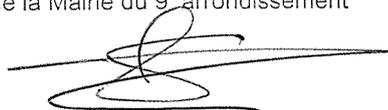
Article unique : M. Nicolas Cour, Conseiller du 9^e arrondissement, ayant obtenu l'unanimité, a été proclamé adjoint à la Maire du 9^e arrondissement de Paris.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Bulletins blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8



Sébastien LEPARLIER

10 JUIN 2024

CONSEIL DU



DÉLIBÉRATION

09.2024.044

**DÉSIGNATION D'UN NOUVEL ÉLU RÉFÉRENT DU CONSEIL DE QUARTIER
ANVERS - MONTHOLON DU 9^e ARRONDISSEMENT.**

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu l'article L.2143-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2511-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2001.09.089 portant création de cinq conseils de quartier dans le 9^e arrondissement ;

Vu la charte des conseils de quartier du 9^e arrondissement (délibération 09.2017.063 du 19 juin 2017) ;

Vu la délibération 09.2020.027 (juillet 2020) portant désignation des cinq élus référents des conseils de quartier du 9^e arrondissement ;

Vu la délibération 09.2020.073 du 2 novembre 2020 relative à la révision de la charte de fonctionnement des conseils de quartier du 9^e arrondissement de Paris ;

Vu la démission de M. Jean-Baptiste Gardes en date du 30 mai 2024 ;

Sur la proposition de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Mme Lorraine Gay est élue par 13 voix pour et 1 abstention (Mme Frédérique Dutreuil), référente au conseil de quartier ANVERS-MONTHOLON.



Sébastien LEPARLIER



CONSEIL DU



1 0 JUIN 2024

Millésime

N° de page

2 | 4

117

DÉLIBÉRATION

09.2024.043

ÉLECTION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT DU CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLÈGES ET LYCÉES.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-19 ;

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L.411-1 et R.411-1 ;

Vu la délibération 09.2020.026 (juillet 2020) portant élection des représentants du
Conseil du 9^e arrondissement dans les conseils d'administration des collèges et
lycées ;

Vu la démission de M. Jean-Baptiste Gardes en date du 30 mai 2024 ;

Sur proposition de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article 1^{er} : M. Nicolas Cour est désigné représentant titulaire sur le collège Paul
Gauguin et représentant suppléant sur le lycée Condorcet.

Article 2 : M. Jean-Pierre Plagnard est désigné représentant titulaire pour le collège
Jules Ferry, en remplacement de M. Nicolas Cour.

Article 3 : M. Nicolas Cour est désigné représentant suppléant pour le collège Jules
Ferry, en remplacement de M. Jean-Pierre Plagnard.

La délibération 09.2024.043 est adoptée à l'unanimité.



Sébastien LEPARLIER



CONSEIL DU



10 JUIN 2024

DÉLIBÉRATION

09.2024.045

ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'ÉTAT SPÉCIAL DU 9^E ARRONDISSEMENT POUR L'EXERCICE 2024.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le titre I du livre V du Code général des collectivités territoriales, traitant des dispositions particulières applicables à Paris, Marseille et Lyon, et notamment l'article L.2511-41 ;

Vu la délibération 2024.DFA.25 adoptée lors de la séance des 21, 22, 23 et 24 mai 2024 par le Conseil de Paris ;

Vu la notification du montant des reports affectés au budget supplémentaire des trois dotations de l'état spécial du 9^e arrondissement pour l'exercice 2024 ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Le budget supplémentaire de l'état spécial du 9^e arrondissement pour l'exercice 2024 est adopté par 10 voix pour et 4 abstentions (M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizioz-Brami, Mme Frédérique Dutreuil et M. Pierre Maurin), conformément aux états annexés à la présente délibération.



Sébastien LEPARLIER

DÉLIBÉRATION

09.2024.045 (suite)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024					
ETAT SPECIAL DU 9E ARRONDISSEMENT					
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DOTATION ANIMATION LOCALE					
Rubrique / Article / Libellé	BP 2024	CA 2023	BS 2024	CO 2024	
RUBRIQUE 0381 : CONSEIL DE QUARTIER (ANIMATION LOCALE)					
6156	MAINTENANCE				
6288	SERVICES EXTERIEURS DIVERS	16 530,00	18 893,13	1 850,00	18 380,00
TOTAL RUBRIQUE 0381 : CONSEIL DE QUARTIER (ANIMATION LOCALE)		16 530,00	18 893,13	1 850,00	18 380,00
RUBRIQUE 301 : DOTATION D'ANIMATION LOCALE					
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	6 000,00	2 374,60	426,00	6 426,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 000,00	28,00		3 000,00
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	3 000,00			3 000,00
6068	AUTRES MATIERES		47,81		-
611	CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES	3 000,00			3 000,00
61358	AUTRE LOCATIONS MOBILIERES	7 000,00	8 703,77	5 114,67	12 114,67
6182	DOCUMENTATION GENERALE		923,80	-	-
62268	HONORAIRES			-	-
6232	FETES ET CEREMONIES	33 000,00	33 399,34	1 641,18	36 641,18
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	33 000,00	12 251,42	1 072,24	36 072,24
6238	DIVERS PUBLICATIONS RELATIONS PUBLIQUES	10 000,00	2 486,03	831,81	10 831,81
6251	VOYAGE ET DEPLACEMENT		76,80	-	-
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	4 000,00	3 722,23	1 000,00	3 000,00
6288	SERVICES EXTERIEURS DIVERS	74 169,00	114 956,12	22 306,40	96 473,40
6334	DROIT ENREGISTREMENT			-	-
TOTAL RUBRIQUE 301 CHAPITRE 011		186 169,00	201 169,94	32 392,30	218 561,30
RUBRIQUE 0282 : TRAVAUX URGENTS					
613221	BATIMENTS PUBLICS	263 001,00	248 901,03	71 004,53	334 005,53
TOTAL RUBRIQUE 0282 CHAPITRE 011		263 001,00	248 901,03	71 004,53	334 005,53
TOTAL DOTATION ANIMATION LOCALE		465 700,00	468 964,10	105 246,83	570 946,83



Sébastien LEPARLIER



CONSEIL DU

10 JUIN 2024

Millésime

N° de page

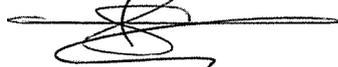
2 | 4

120

DÉLIBÉRATION

09.2024.045 (suite)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024					
ETAT SPECIAL DU 9E ARRONDISSEMENT					
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DOTATION GESTION LOCALE					
Rubrique / Article / Libellé	BP 2024	CA 2023	BS 2024	CO 2024	
RUBRIQUE 020 : MAIRIE D'ARRONDISSEMENT					
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	13 162,60	16 476,43	-	13 162,60
60612	ENERGIE			-	-
60612-1	ENERGIE - ELECTRICITE	34 278,37	42 140,92	-	34 278,37
60613	CHAUFFAGE URBAIN	43 609,38	56 091,27	10 000,00	53 609,38
60623	ALIMENTAIRE	2 000,00	3 148,83	1 002,16	3 002,16
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	7 000,00	8 451,24	1 500,00	8 500,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 000,00	4 463,69	3 500,00	4 500,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	120 000,00	111 497,90	12 031,42	132 031,42
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	17 000,00	13 044,60	884,81	17 884,81
6068	AUTRES MATIERES	2 000,00	5 323,83	3 774,18	5 774,18
611	CONTRAT DE PRESTATIONS		1 260,00	-	-
61351	LOCATION VEHICULES TAM	30 000,00	26 671,31	3 612,23	33 612,23
61358	LOCATION MOBILIERES - AUTRE	30 000,00	7 331,22	17 362,33	47 362,33
615221	BATIMENTS PUBLICS			1 399,88	1 399,88
6156	MAINTENANCE	33 000,00	33 703,76	1 697,83	36 897,83
6182	DOCUMENTATION GENERALE	3 000,00	723,23	62,78	3 062,78
6234	RECEPTION		22 806,62	2 832,36	2 832,36
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES ET PUBLICATIONS	3 437,00	22 621,25	20 000,00	23 437,00
6241	TRANSPORTS DE BIENS	1 000,00	269,76	430,00	1 430,00
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS		34,47	90,63	90,63
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	30 000,00	43 330,82	-	30 000,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE			-	-
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	6 000,00	2 257,87	6 397,73	12 397,73
6288	SERVICES EXTERIEURS DIVERS	30 000,00	33 236,60	9 434,94	39 434,94
6383/CHAPITRE 63	INTERETS MORATOIRES	50,00		-	50,00
TOTAL RUBRIQUE 020 CHAPITRE 011		452 537,35	461 351,66	96 433,48	548 970,83
TOTAL RUBRIQUE 020		452 537,00	461 351,66	96 433,48	548 970,83



Sébastien LEPARLIER

DÉLIBÉRATION

09.2024.045 (suite)

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024
ETAT SPECIAL DU 9E ARRONDISSEMENT**

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DOTATION GESTION LOCALE

Rubrique / Article / Libellé	BP2024	CA 2023	BS 2024	CO 2024
------------------------------	--------	---------	---------	---------

RUBRIQUE 0241 : ESPACE ASSOCIATIF

6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	15 900,00	17 775,45	1 000,00	17 900,00
614	CHARGE	600,00	1 604,62	1 000,00	1 600,00
6156	MAINTENANCE		90,79	-	-
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX		3 600,10	3 806,95	3 806,95
TOTAL RUBRIQUE 0241	CHAPITRE 011	17 500,00	25 070,96	7 806,95	25 306,95

RUBRIQUE 242 : MAISON DES ASSOCIATIONS

60612-1	ENERGIE - ELECTRICITE	3 981,22	3 865,44	1 000,00	4 881,22
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	150,00	84,39	-	150,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	200,00		-	200,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	500,00	940,42	500,00	1 000,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 000,00	421,57	-	1 000,00
6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES	500,00		-	500,00
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	49 061,00	53 577,20	4 500,00	53 561,00
61378	AUTRE LOCATIONS MOBILIERES	1 000,00		-	1 000,00
614	CHARGES LOCATIVES, DE COPROPRIETE	3 000,00	4 176,84	1 000,00	4 000,00
6156	MAINTENANCE	3 200,00	1 448,38	378,42	3 578,42
6182	DOCUMENTATION GENERALE	800,00	628,28	-	800,00
6184	VERSEMENTS ORG. FORMATION	3 500,00	5 046,03	2 000,00	5 500,00
6234	RECEPTIONS	1 500,00	453,74	108,24	1 608,24
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	1 000,00	203,21	-	1 000,00
6252	FRAIS DE GARDIENNAGE	3 000,00		-	3 000,00
6253	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	12 500,00	10 019,40	3 604,23	16 104,23
6288	SERVICES EXTERIEURS DIVERS	3 000,00	5 630,34	2 951,34	5 951,34
TOTAL RUBRIQUE 0242 (ex 0208)	CHAPITRE 011	87 892,22	86 495,26	16 042,23	103 934,45



Sébastien LEPARLIER

DÉLIBÉRATION

09.2024.045 (suite)

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024
ETAT SPECIAL DU 9E ARRONDISSEMENT**

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DOTATION GESTION LOCALE

Rubrique / Article / Libellé	BP 2024	CA 2023	BS 2024	CO 2024
------------------------------	---------	---------	---------	---------

RUBRIQUE 211 : ECOLES MATERNELLES					
60511	EAU ET ASSAINISSEMENT	29 000,00	32 319,29	2 000,00	31 000,00
60512-1	ENERGIE - ELECTRICITE	104 640,17	74 653,49	19 126,17	85 314,00
60512-2	ENERGIE - GAZ	49 598,92	77 700,96	20 460,08	70 059,00
60513	CHAUFFAGE URBAIN	59 410,03	62 164,18	11 946,97	71 357,00
60523	ALIMENTATION	-	635,67	-	-
60528	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	1 200,00	873,56	-	1 200,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	10 200,00	6 553,11	-	10 200,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	6 000,00	6 865,96	1 000,00	7 000,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	4 000,00	2 621,54	-	4 000,00
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	50 078,00	31 997,12	36,80	50 114,80
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	6 000,00	3 516,49	-	6 000,00
61358	ENTRETIEN D'AUTRES BIENS MOBILIERS	1 000,00	1 168,57	-	1 000,00
6136	MAINTENANCE	18 735,00	1 533,06	1 169,94	19 904,94
6182	DOCUMENTATION GENERALE	-	133,43	-	-
6241	TRANSPORTS DE BIENS	4 406,00	1 778,04	-	4 406,00
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	1 300,00	-	-	1 300,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	20 352,00	27 388,54	9 967,00	30 319,00
6288	SERVICES EXTERIEURS DIVERS	5 000,00	1 043,66	-	5 000,00
TOTAL RUBRIQUE 211 CHAPITRE 011		370 920,12	333 151,19	27 454,62	398 374,74

RUBRIQUE 212 : ECOLES PRIMAIRES					
60511	EAU ET ASSAINISSEMENT	61 000,00	44 687,80	4 012,84	65 012,84
60512-1	ENERGIE - ELECTRICITE	111 102,84	102 191,90	6 619,16	117 722,00
60512-2	ENERGIE - GAZ	52 093,63	132 305,71	53 514,33	105 608,00
60513	CHAUFFAGE URBAIN	70 507,42	96 364,67	41 005,59	111 513,01
60523	ALIMENTION	-	635,67	-	-
60528	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	1 500,00	1 276,98	-	1 500,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	18 400,00	13 768,84	-	18 400,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	5 000,00	5 842,40	-	5 000,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	8 500,00	4 773,84	-	8 500,00
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	99 114,00	77 332,62	-	99 114,00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	2 100,00	1 374,52	-	2 100,00
61321	ENTRETIEN DES TERRAINS	-	1 054,66	-	-
61358	ENTRETIEN D'AUTRES BIENS MOBILIERS	2 050,00	11 730,81	-	2 050,00
6136	MAINTENANCE	15 432,00	3 794,46	1 244,11	16 696,11
617	ETUDES ET RECHERCHES	-	16 437,60	4 224,00	4 224,00
6182	DOCUMENTATION GENERALE	1 749,00	13 821,19	12 000,00	13 749,00
6241	TRANSPORTS DE BIENS	11 917,00	12 978,03	-	11 917,00
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	2 432,00	-	-	2 432,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	22 000,00	38 434,05	17 631,40	39 631,40
6288	SERVICES EXTERIEURS DIVERS	2 000,00	121,54	-	2 000,00
TOTAL RUBRIQUE 212 CHAPITRE 011		486 937,91	578 929,11	140 271,45	627 209,36



Sébastien LEPARLIER

DÉLIBÉRATION

09.2024.045 (suite)

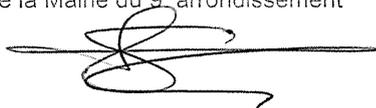
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024
ETAT SPECIAL DU 9E ARRONDISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DOTATION GESTION LOCALE

Rubrique / Article / Libellé	BP 2024	CA 2023	BS 2024	CO2024
------------------------------	---------	---------	---------	--------

RUBRIQUE 3111 : CONSERVATOIRES					
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	2 300,00	2 217,55	-	2 300,00
60612-1	ENERGIE - ELECTRICITE	32 908,91	23 715,83	-	32 908,91
60613	CHAUFFAGE URBAIN	14 828,05	18 235,60	-	14 828,05
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES		255,46	-	-
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 000,00		-	1 000,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	3 200,00	2 892,58	-	3 200,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 000,00	3 590,48	1 000,00	3 000,00
6065	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES		939,00	-	-
611	CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES	17 000,00	17 582,69	2 750,00	19 750,00
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	26 850,00	4 152,50	-	26 850,00
61338	AUTRE LOCATIONS MOBILIERES	2 200,00	1 782,35	1 259,99	3 459,99
61321	ENTRETIEN DES TERRAINS	-	138,11	121,36	121,36
613221	BATIMENTS PUBLICS		2 351,37	-	-
61338	ENTRETIEN D'AUTRES BIENS MOBILIERES	1 000,00	6 967,81	4 915,01	5 915,01
6136	MAINTENANCE	8 750,00	7 478,83	605,88	9 355,88
6132	DOCUMENTATION GENERALE	-	2 962,21	-	-
6241	TRANSPORTS DE BIENS		300,00	1 000,00	1 000,00
6234	RECEPTIONS	1 000,00	4 621,69	215,70	1 215,70
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	-		-	-
6283	FRAIS NETTOYAGE LOCAUX	31 500,00	28 915,23	4 403,79	35 903,79
6288	SERVICES EXTERIEURS DIVERS	4 000,00	4 083,37	3 615,10	7 615,10
63313	AUTRE IMPOTS LOCAUX	700,00	650,10	-	700,00
TOTAL RUBRIQUE 3111 CHAPITRE 011		149 236,96	133 832,76	19 887,83	188 124,78

RUBRIQUE 313 : BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES					
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	2 000,00	2 802,98	-	2 000,00
60612-1	ENERGIE - ELECTRICITE	30 808,07	22 641,70	0,01	30 808,08
60612-2	ENERGIE -GAZ	6 836,00	12 720,36	2 500,00	9 336,00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	8 564,97	14 065,87	2 500,00	11 064,97
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN		39,19	-	-
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT		355,39	404,62	404,62
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 200,00	3 128,16	839,75	3 039,75
6065	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES		523,16	-	-
61321	ENTRETIEN DES TERRAINS		293,33	-	-
613221	BATIMENTS PUBLICS		1 400,00	2 973,89	2 573,89
61338	ENTRETIEN D'AUTRES BIENS MOBILIERES		979,99	-	-
6136	MAINTENANCE	10 000,00	11 040,16	1 487,38	11 487,38
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	28 895,00	3 812,24	2 113,63	31 008,63
6288	SERVICES EXTERIEURS DIVERS		5 713,09	5 114,90	5 114,90
63313	AUTRES IMPOTS LOCAUX	200,00	163,93	-	200,00
TOTAL RUBRIQUE 313 CHAPITRE 011		89 504,04	79 680,55	17 934,18	107 438,22



Sébastien LEPARLIER

10 JUIN 2024

2 | 4

124

DÉLIBÉRATION

09.2024.045 (suite)

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024
ETAT SPECIAL DU 9E ARRONDISSEMENT**

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DOTATION GESTION LOCALE

Rubrique / Article / Libellé	BP 2024	CA 2023	BS 2024	CO2024
------------------------------	---------	---------	---------	--------

RUBRIQUE 321 : SALLES DE SPORTS, GYMNASES

60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	5 200,00	5 190,10	-	5 200,00
60612-1	ENERGIE - ELECTRICITE	77 370,77	63 290,84	- 10 392,76	66 978,01
60613	CHAUFFAGE URBAIN	26 572,78	46 499,90	26 125,22	52 698,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	600,00	388,22	-	600,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	2 600,00	2 970,81	-	2 600,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	10 250,00	10 351,53	47,80	10 297,80
61321	TERRAINS	-	-	-	-
6136	MAINTENANCE	28 000,00	33 243,81	5 642,76	33 642,76
TOTAL RUBRIQUE 321 CHAPITRE 011		150 593,55	163 935,23	21 423,02	172 016,57

RUBRIQUE 322 : TERRAIN DE SPORT

6136	MAINTENANCE	350,00	-	-	350,00
TOTAL RUBRIQUE 322 CHAPITRE 011		350,00	-	-	350,00

RUBRIQUE 3232 : PISINES

60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	129 250,00	129 687,31	2 000,00	129 250,00
60612-1	ENERGIE - ELECTRICITE	139 965,43	113 599,26	- 27 356,83	112 408,60
60612-2	ENERGIE - GAZ	66 153,07	184 798,47	92 605,93	138 799,00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	42 824,84	70 325,35	37 174,16	79 999,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	19 160,00	19 579,87	6 773,91	23 933,91
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	7 000,00	5 695,49	-	7 000,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	15 000,00	13 612,00	1 648,90	16 648,90
611	CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES	840,00	-	1 300,00	2 340,00
61338	AUTRE LOCATIONS MOBILIERES	3 500,00	3 139,20	-	3 500,00
61338	ENTRETIEN D'AUTRES BIENS MOBILIERES	1 000,00	-	-	1 000,00
61321	TERRAINS	-	-	-	-
6136	MAINTENANCE	11 000,00	17 383,15	6 839,02	17 839,02
6283	FRAIS NETTOYAGE DES LOCAUX	-	-	-	-
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	-	790,99	-	-
TOTAL RUBRIQUE 3232 CHAPITRE 011		435 693,34	560 575,19	121 005,09	554 698,43

RUBRIQUE 3381 : CENTRES D'ANIMATION

60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	5 170,00	7 111,66	0,00	5 170,00
60612-1	ENERGIE - ELECTRICITE	121 415,85	53 432,09	- 42 212,84	79 203,01
60613	CHAUFFAGE URBAIN	31 559,13	13 348,67	- 13 354,00	16 163,13
611	CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES	1 883 276,00	1 956 424,93	4 004,00	1 887 280,00
6136	MAINTENANCE	133,00	-	0,00	133,00
TOTAL RUBRIQUE 3381 CHAPITRE 011		2 041 555,98	2 032 317,35	- 53 602,84	1 987 953,14



Sébastien LEPARLIER



10 JUIN 2024

Millésime N° de page

2 | 4 125

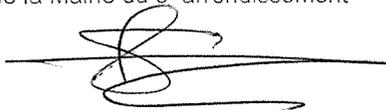
DÉLIBÉRATION

09.2024.045 (suite)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024
ETAT SPECIAL DU 9E ARRONDISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DOTATION GESTION LOCALE

Rubrique / Article / Libellé	BP 2024	CA2023	BS 2024	CO 2024	
RUBRIQUE 4221 : CRECHES					
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	33 212,00	22 946,76	-	33 212,00
60612-1	ENERGIE - ELECTRICITE	143 535,19	114 245,26	- 37 021,00	106 514,19
60612-2	ENERGIE - GAZ	34 068,14	16 235,17	- 3 074,14	30 994,00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	5 409,44	6 797,19	2 493,36	7 903,00
60623	ALIMENTATION	324 000,00	281 053,31	63 232,63	387 232,63
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	71 933,00	77 053,03	2 460,60	74 393,60
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	25 000,00	19 809,33	-	25 000,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	38 788,00	44 283,88	13 121,94	51 909,94
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	6 000,00	6 572,22	300,00	6 500,00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	52 022,00	43 909,38	2 290,63	54 312,65
614	CHARGES LOCATIVES, DE COPROPRIETE	37 851,00	57 743,11	-	37 851,00
61321	ENTRETIEN DE TERRAINS	6 000,00	2 454,37	2 722,34	8 722,34
6156	MAINTENANCE	22 150,00	27 423,57	3 000,00	27 150,00
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	3 000,00	-	-	3 000,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	235 487,00	237 543,87	727,14	236 214,14
6288	SERVICES EXTERIEURS	-	1 330,14	-	-
TOTAL RUBRIQUE 4221 CHAPITRE 011		1 038 455,77	959 406,59	52 453,72	1 090 909,49
RUBRIQUE 511 : ESPACES VERTS					
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	19 500,00	21 728,69	3 000,00	24 500,00
60612-1	ENERGIE - ELECTRICITE	8 410,36	9 034,95	1 000,00	9 410,36
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	12 512,00	20 697,98	10 293,38	22 807,38
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	13 500,00	16 036,79	6 332,96	19 852,96
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	131 660,00	97 873,43	23 311,06	154 971,06
61358	AUTRE LOCATION MOBILIERE	-	-	-	-
61321	ENTRETIEN DE TERRAINS	41 470,00	69 497,74	27 544,04	69 114,04
613221	ENTRETIEN DE BATIMENTS PUBLICS	4 000,00	-	-	4 000,00
613232	RESEAU	-	9 128,39	10 000,00	10 000,00
61358	ENTRETIEN D'AUTRES BIENS IMMOBILIERS	5 000,00	7 543,68	2 838,01	7 838,01
6156	MAINTENANCE	51 900,00	23 848,17	4 336,47	56 436,47
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	31 400,00	25 276,32	7 837,36	39 257,36
TOTAL RUBRIQUE 511 CHAPITRE 011		319 352,36	300 768,36	98 635,28	418 187,64



Sébastien LEPARLIER



10 JUIN 2024

2 | 4 126

DÉLIBÉRATION

09.2024.045 (suite)

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024
ETAT SPECIAL DU 9E ARRONDISSEMENT**

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Rubrique / Article / Libellé		BP 2024	CA2023	BS 2024	CO2024
RUBRIQUE 0281 : ADMINISTRATION GENERALE					
438101	DOTATION D'INVESTISSEMENT LOCAL	100 000,00	133 915,79	162 891,13	262 891,13
RUBRIQUE 0381 : CONSEIL DE QUARTIER					
438101	DOTATION D'INVESTISSEMENT LOCAL	41 320,00	34 335,86	111 241,40	152 561,40
TOTAL RUBRIQUE DOTATION D'INVESTISSEMENT		141 320,00	168 251,65	274 132,53	415 452,53



Sébastien LEPARLIER

DÉLIBÉRATION

09.2024.045 (suite)

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024
ETAT SPECIAL DU 9E ARRONDISSEMENT**

RECAPITULATIF DES DEPENSES PAR ARTICLE					
Rubrique / Article / Libellé	BP 2024	CA 2023	BS 2024	CO 2024	
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	299 794,60	263 168,57	13 012,84	312 807,44
60612-1	ENERGIE -ELECTRICITE	828 417,58	628 811,28	-127 690,43	700 727,15
60612-2	ENERGIE -GAZ	208 749,78	423 720,27	166 006,22	374 756,00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	305 286,04	383 896,70	115 851,90	421 137,54
60623	ALIMENTATION	326 000,00	285 475,90	54 234,79	390 234,79
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	101 943,00	107 965,15	10 734,51	112 277,51
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	63 400,00	53 302,46	3 300,00	68 900,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	217 250,00	219 715,66	39 476,06	256 726,06
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	45 700,00	36 180,81	3 224,96	48 924,58
6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES	500,00	0,00	0,00	300,00
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	154 192,00	109 329,74	36,80	154 228,80
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	75 622,00	71 673,00	12 417,79	88 090,79
611	CONTRATS DE PRESTATIONS	2 037 776,00	2 073 243,07	31 565,06	2 069 341,06
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	92 811,00	73 505,15	5 500,00	98 311,00
61351	LOCATION VEHICULES TAM	30 000,00	26 671,31	3 612,23	33 612,23
61358	AUTRE LOCATIONS MOBILIERES	49 700,00	21 176,54	23 736,99	67 436,99
614	CHARGES LOCATIVES, DE COPROPRIETE	41 451,00	63 526,57	2 000,00	43 451,00
61521	ENTRETIEN DE TERRAINS	47 470,00	73 438,21	30 487,76	77 957,76
615221	BATIMENTS PUBLICS	267 001,00	252 652,40	75 578,30	342 579,30
615232	ENTRETIEN DES RESEAUX	0,00	9 128,39	10 000,00	10 000,00
61558	ENTRETIEN D'AUTRES BIENS MOBILIERES	10 050,00	28 390,86	7 753,02	17 803,02
6156	MAINTENANCE	204 672,00	162 992,14	28 821,81	233 493,81
617	ETUDES ET RECHERCHES	0,00	16 437,60	4 224,00	4 224,00
6182	DOCUMENTATION GENERALE	3 549,00	19 192,16	12 062,78	17 611,78
6184	VERSEMENTS ORG. FORMATION	3 500,00	3 046,03	2 000,00	3 500,00
61268	AUTRES HONORAIRES	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	FETES ET CEREMONIES	35 000,00	53 599,34	1 641,18	36 641,18
6234	RECEPTIONS	2 500,00	27 882,05	3 157,50	3 657,50
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	41 437,00	35 075,88	21 072,24	62 508,24
6238	PUBLICITE PUBLICATION RELAT PUBLIQUES -DIVERS	10 000,00	2 486,05	831,81	10 831,81
6241	TRANSPORTS DE BIENS	17 323,00	13 325,85	1 450,00	18 775,00
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	0,00	54,47	90,63	90,63
6251	VOYAGE ET DEPLACEMENT	0,00	76,80	0,00	0,00
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	56 752,00	43 550,82	0,00	56 752,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	38 400,00	30 998,75	8 857,36	47 257,36
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	356 734,00	354 173,30	50 671,87	407 405,87
6288	SERVICES EXTERIEURS DIVERS	134 699,00	187 800,98	45 272,66	179 971,66
63313	AUTRES IMPOTS LOCAUX	200,00	814,03	0,00	200,00
6354	DROIT D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	700,00	0,00	0,00	700,00
CH 63/ 6383	INTERETS MORATOIRES	50,00	0,00	0,00	50,00
498101	DOTATION D'INVESTISSEMENT LOCAL	141 320,00	168 251,65	274 132,53	415 452,53
TOTAL DES DEPENSES	6 247 550,00	6 352 729,96	945 324,37	7 192 874,37	



Sébastien LEPARLIER



10 JUIN 2024

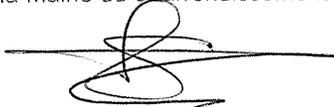
DÉLIBÉRATION

09.2024.045 (suite)

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024
ETAT SPECIAL DU 9E ARRONDISSEMENT**

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Rubrique / Article / Libellé	BP 2024	CA 2023	BS 2024	CO 2024
DAL - DOTATION D'ANIMATION LOCALE	465 700,00	468 964,10	105 246,83	570 946,83
DGL - DOTATION GLOBAL DE FONCTIONNEMENT	5 640 530,00	5 715 514,21	565 945,01	6 206 475,01
TOTAL DES DEPENSES	6 106 230,00	6 184 478,31	671 191,84	6 777 421,84

SECTION D' INVESTISSEMENT				
Rubrique / Article / Libellé	BP 2024	CA 2023	BS 2024	CO 2024
DIV - DOTATION D'INVESTISSEMENT	141 320,00	168 251,65	274 132,53	415 452,53
TOTAL DES DEPENSES	141 320,00	168 251,65	274 132,53	415 452,53



Sébastien LEPARLIER

10 JUIN 2024

2 | 4

129

CONSEIL DU



DÉLIBÉRATION

09.2024.045 (suite)

Ville de Paris
Exercice 2024
BUDGET SUPPLEMENTAIRE

ETAT SPECIAL DU 9 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES	Pour mémoire budget primitif précédent	Vote du Conseil de Paris
Rubrique 020 ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ		
Chapitre 002 Résultat de fonctionnement reporté		
002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	676 378,03
Total Chapitre 002	0,00	676 378,03
Chapitre 74 Dotations et participations		
748711 DOTATION D'ANIMATION LOCALE REÇUE	465 700,00	0,00
748721 DOTATION DE GESTION LOCALE REÇUE	5 640 530,00	-5 186,19
Total Chapitre 74	6 106 230,00	-5 186,19
Total Rubrique 020	6 106 230,00	671 191,84
TOTAL RECETTES	6 106 230,00	671 191,84



Sébastien LEPARTIER

DÉLIBÉRATION

09.2024.045 (suite)

Ville de Paris
Exercice 2024
BUDGET SUPPLEMENTAIRE

ETAT SPECIAL DU 9 EME ARRONDISSEMENT
SECTION D'INVESTISSEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Pour mémoire budget primitif précédent	Vote du Conseil de Paris
Rubrique 020	ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ		
Chapitre 458201	Dotation d'investissement recue		
458201	DOTATION D'INVESTISSEMENT RECUE	141 320,00	274 132,53
Total Chapitre 458201		141 320,00	274 132,53
Total Rubrique 020		141 320,00	274 132,53
TOTAL RECETTES		141 320,00	274 132,53


Sébastien LEPARLIER



10 JUIN 2024

DÉLIBÉRATION

09.2024.047 (2023.DU.91)

DÉNOMINATION PLACE ALAIN GOLDMANN (9^E).

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination « place Alain Goldman » à une emprise à Paris (9^e) ;

Vu le plan annexé audit projet de délibération ;

Sur le rapport présenté par M. Alexis Govciyan, Conseiller de Paris ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DU.91.



Sébastien LEPARLIER

10 JUIN 2024

2 | 4

132

CONSEIL DU



DÉLIBÉRATION

09.2024.048 (2024.DAC.261)

SUBVENTIONS (30 600 EUROS) À DIX-SEPT COMITÉS D'ARRONDISSEMENT ET AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE PARIS DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGÉRIE, MAROC, TUNISIE.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

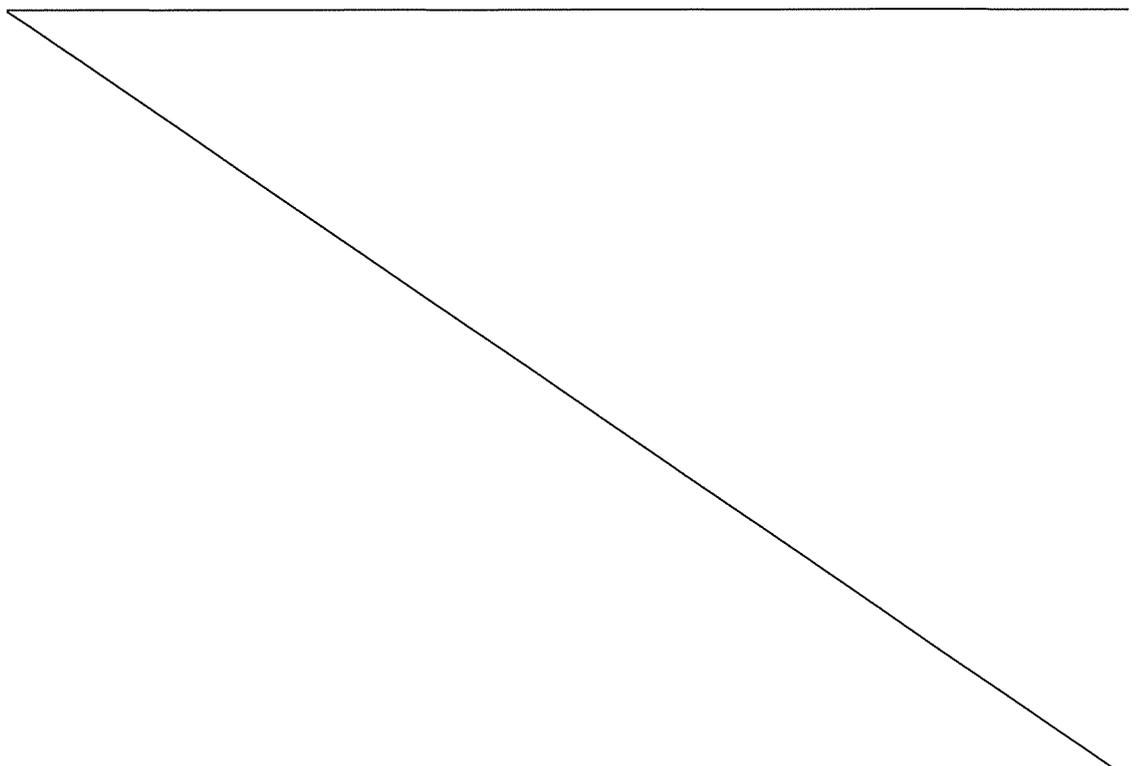
Vu la convention pluriannuelle d'objectifs du 28 avril 2022 relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie, et approuvée par délibération 2022.DAC.362 votée par le Conseil de Paris des 22 et 23 mars 2022 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux dix-sept comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie ;

Sur le rapport présenté par M. Alexis Govciyan, Conseiller de Paris ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DAC.261.




Sébastien LEPARLIER



10 JUIN 2024

Millésime

N° de page

2 | 4

133

DÉLIBÉRATION

09.2024.049 (2024.DAC.317)

APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE À CHARLES-ÉDOUARD LÉVY, AU 11 SQUARE MONCEY, À PARIS 9^E.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation du Conseil de Paris l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Charles-Édouard Lévy, au 11 square Moncey, à Paris 9^e ;

Sur le rapport présenté par M. Alexis Govciyan, Conseiller de Paris ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DAC.317.


Sébastien LEPARLIER



10 JUIN 2024

Millésime	N° de page
2 4	134

DÉLIBÉRATION

09.2024.050 (2024.DAC.29)

SUBVENTION (250 000 EUROS) À L'ASSOCIATION INTERNATIONAL VISUAL THEATRE ET AVENANT N° 2 À LA CONVENTION FINANCIÈRE ANNUELLE (9^E).

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention annuelle en date du 28 décembre 2023 et la délibération 2023.DAC.543 relatives à l'attribution d'un acompte de 150 000 euros au titre de l'année 2024 à l'association International Visual Theatre, et approuvée par délibération des 12, 13, 14 et 15 décembre 2023 ;

Vu l'avenant n° 1 en date du 6 mars 2024 et la délibération 2024.DAC.2 relatifs à l'attribution d'une subvention au projet pour la résidence d'IVT sur la création du spectacle *Tellement sympa*, à l'association International Visual Theatre, et approuvée par délibération des 6, 7, 8 et 9 février 2024 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de signer un avenant n° 2 à la convention financière annuelle, relatif au solde de l'attribution de la subvention de fonctionnement, avec l'association International Visual Theatre ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas Cour, Conseiller du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DAC.29.



Sébastien LEPARNIER



10 JUIN 2024

Millésime	N° de page
2 4	135

DÉLIBÉRATION

09.2024.051 (2024.DAC.33)

SUBVENTIONS (250 926 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 16 THÉÂTRES PARISIENS MEMBRES DE L'ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN DU THÉÂTRE PRIVÉ (ASTP).

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention tripartite triennale entre l'État, la Ville de Paris et l'Association pour le soutien du théâtre privé, relative aux subventions d'équipement des théâtres privés sur la période 2022-2024, en date du 24 novembre 2021 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris demande l'autorisation de signer 16 conventions relatives à l'attribution de subventions d'équipement avec 16 théâtres parisiens membres de l'Association pour le soutien du théâtre privé ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas Cour, Conseiller du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DAC.33.



Sébastien LEPARLIER

10 JUIN 2024

CONSEIL DU



DÉLIBÉRATION

09.2024.052 (2024.DAC.324)

APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE À ELSIE HOUSTON, AU 8 RUE PAPILLON À PARIS 9^E.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation du Conseil de Paris l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Elsie Houston, au 8 rue Papillon à Paris 9^e ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas Cour, Conseiller du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DAC.324.



Sébastien LEPARLIER



1 0 JUIN 2024

Millésime	N° de page
2 4	137

DÉLIBÉRATION

09.2024.053 (2024.DAC.356)

SUBVENTIONS (10 000 EUROS) À CINQ ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ACTION CULTURELLE LOCALE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Paris Mozart Orchestra, 9^e Histoire - société pour l'étude du patrimoine et de l'histoire du 9^e arrondissement, Paris Artistes, Les Ateliers de CriBeau et Arkenciel Compagnie ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas Cour, Conseiller du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DAC.356.



Sébastien LEPARLIER

10 JUIN 2024

CONSEIL DU



DÉLIBÉRATION

09.2024.054 (2024.DDCT.79)

SUBVENTIONS (10 000 EUROS) À CINQ ASSOCIATIONS AU TITRE DE LA QUOTE-PART DU FONDS D'ANIMATION LOCALE (FAL) ATTRIBUÉE AU 9^E ARRONDISSEMENT.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation du Conseil de Paris les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à cinq associations ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas Cour, Conseiller du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DDCT.79.


Sébastien LEPARLIER



10 JUIN 2024

DÉLIBÉRATION

09.2024.055 (2024.DASCO.7)

CODP AVEC LA COPROPRIÉTÉ DE L'IMMEUBLE DU 7-9 CITÉ CHARLES GODON (9^E) POUR LA RÉALISATION D'UNE ITE EMPIÉTANT SUR L'EMPRISE DE L'ÉCOLE DU 45 RUE DE LA TOUR D'Auvergne (9^E).

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

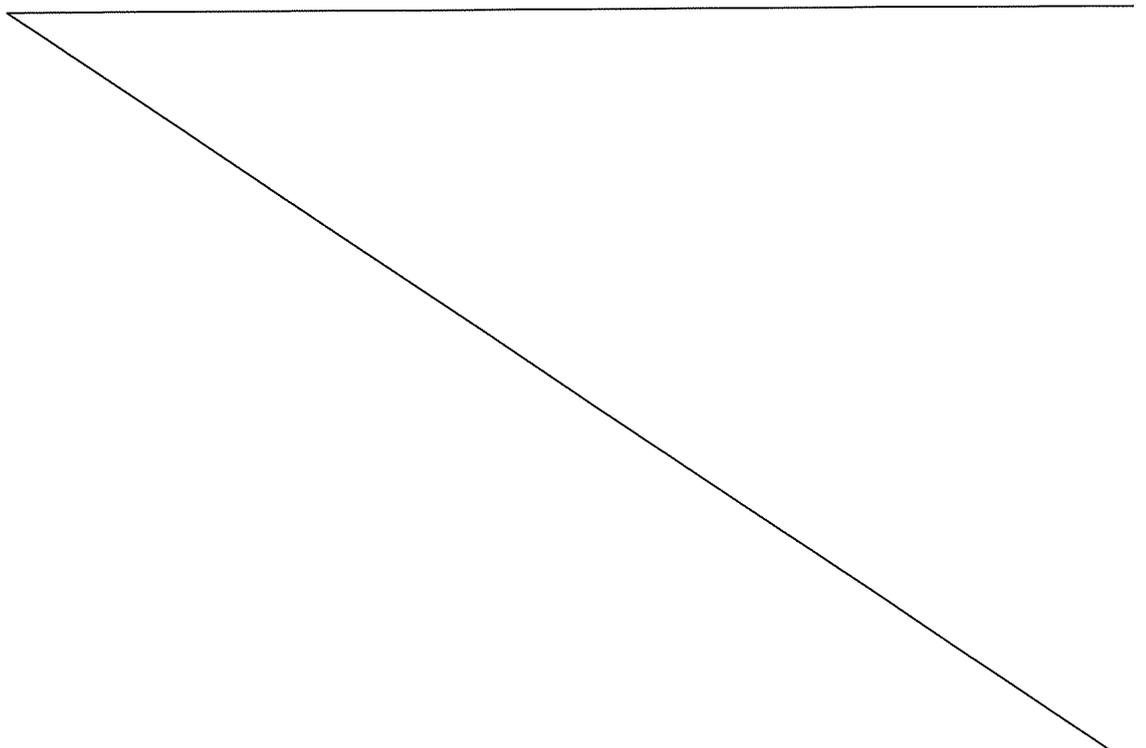
Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation du Conseil de Paris la signature d'une convention d'occupation précaire et révocable du domaine public de l'école publique élémentaire du 45 rue Louise-Émilie de la Tour d'Auvergne à Paris 9^e avec le syndic de copropriété de l'immeuble situé 7-9-11 cité Charles Godon (9^e) ;

Sur le rapport présenté par M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DASCO.7.





Sébastien LEPARLIER



10 JUIN 2024

DÉLIBÉRATION

09.2024.056 (2024.DASCO.42)

**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (198 183 EUROS) À 21 COLLÈGES AU
TITRE DU BUDGET PARTICIPATIF DES COLLÈGES - ÉDITION 2023-2024.**

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

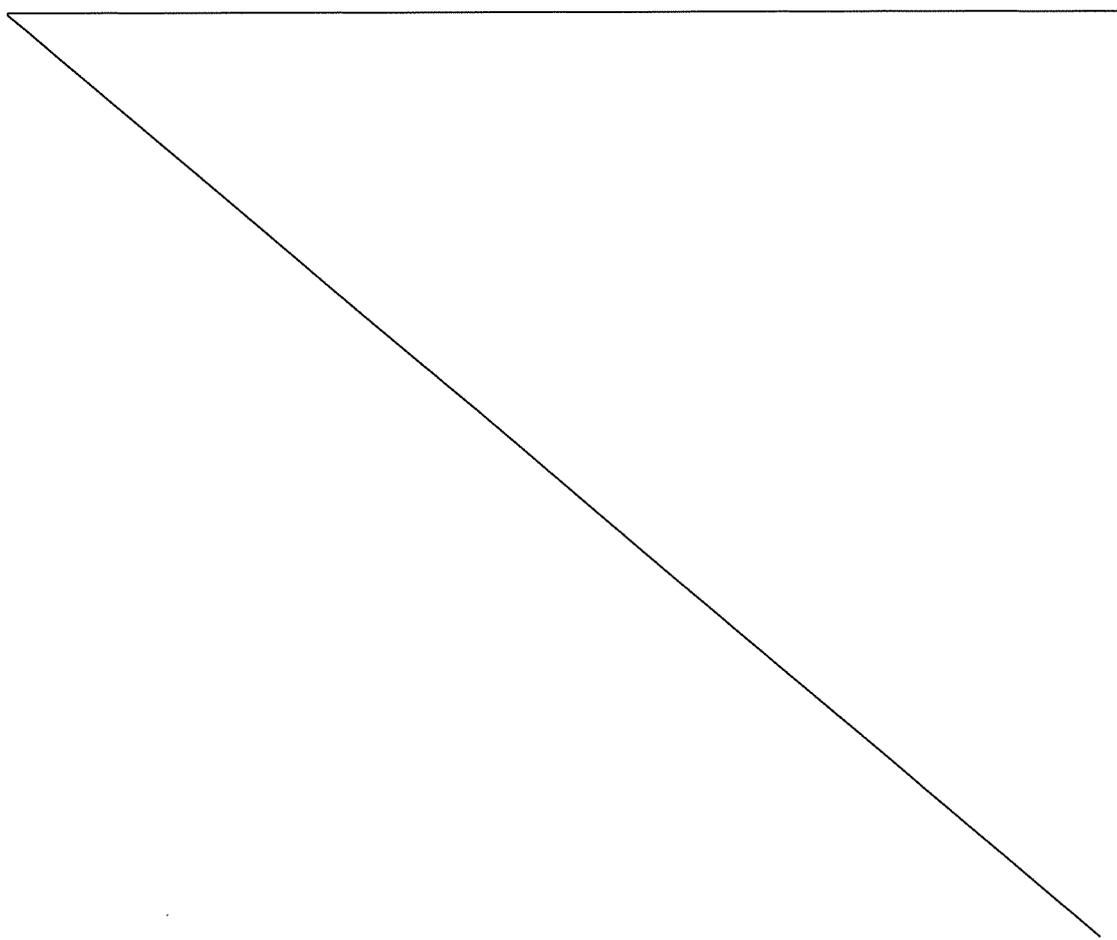
Vu le Code de l'éducation ;

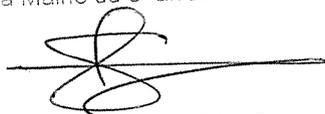
Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation
du Conseil de Paris l'octroi d'une subvention d'investissement à 21 collèges au titre
du budget participatif des collèges, édition 2023/2024 ;

Sur le rapport présenté par M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e
arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération
2024.DASCO.42.





Sébastien LEPARLIER



10 JUIN 2024

Millésime	N° de page
2 4	141



DÉLIBÉRATION

09.2024.057 (2024.DASCO.67)

AGENTS DE L'ÉTAT LOGÉS PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE DANS UN EPLE - ACTUALISATION DU FORFAIT DES PRESTATIONS ACCESSOIRES POUR 2024.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

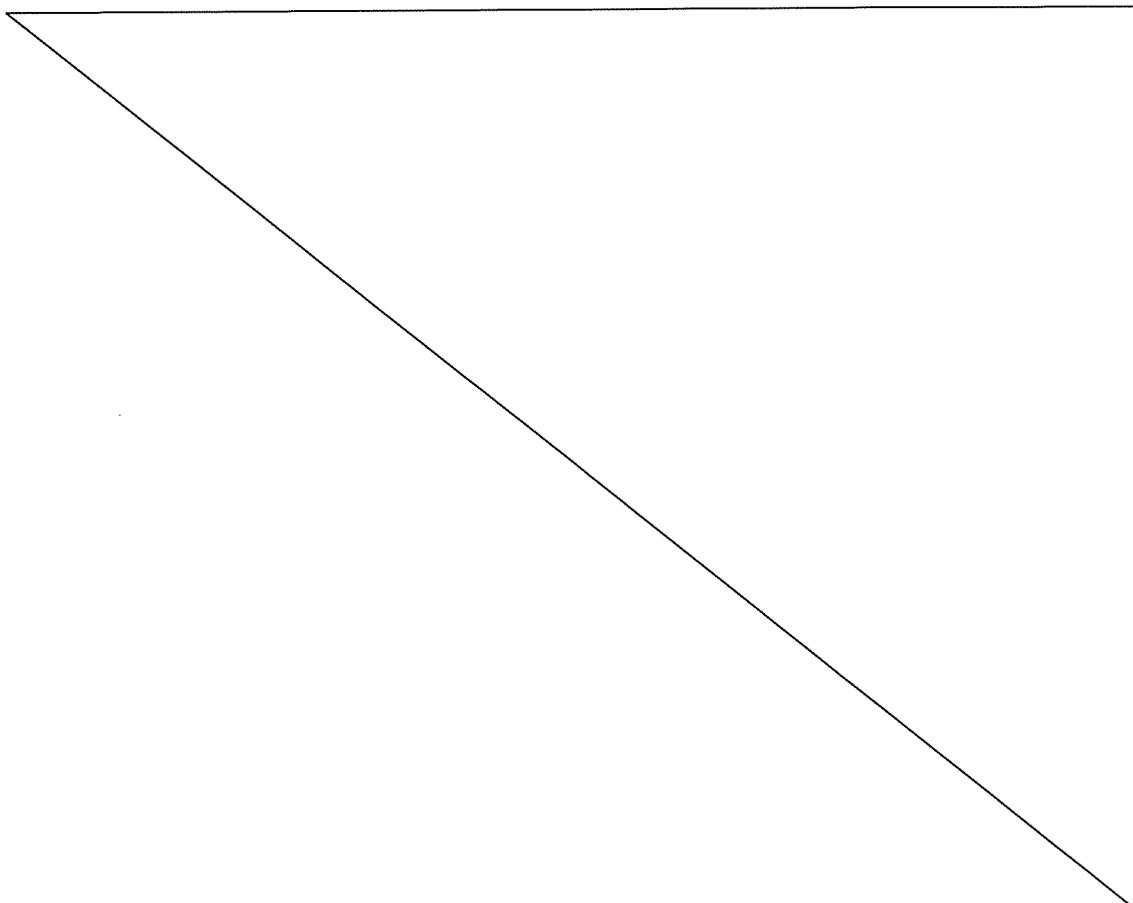
Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.213-7 et R.216-12 ;

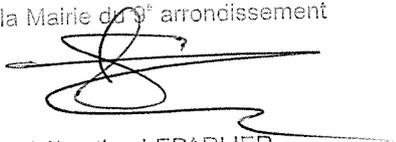
Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'aligner pour 2024, le taux de progression de la valeur des prestations accessoires accordées gratuitement aux agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un établissement public local d'enseignement, sur le taux d'évolution de la dotation générale de décentralisation ;

Sur le rapport présenté par M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DASCO.67.





Sébastien LEPARLIER



10 JUIN 2024

2 | 4

142

DÉLIBÉRATION

09.2024.058 (2024.DLH.133)

LOCATION DE L'IMMEUBLE DU 32 RUE DE MONTHOLON (9^E) À LA RIVP - BAIL EMPHYTÉOTIQUE.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.451-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris se propose de soumettre à son agrément les conditions de location à la RIVP de l'immeuble du 32 rue de Montholon (9^e) ;

Vu l'avis du Service local du domaine de Paris en date du 19 avril 2024 ;

Vu l'avis favorable de Mme la Maire du 9^e arrondissement en date du 23 avril 2024 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis défavorable est émis par 11 voix contre et 3 voix pour (M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizioz-Brami et Mme Frédérique Dutreuil) sur le projet de délibération 2024.DLH.133.



Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU



1 0 JUIN 2024

DÉLIBÉRATION

09.2024.059 (2024.DLH.22)

11 BIS RUE BLANCHE (9^E) - BAIL CIVIL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION
« UDAF 75 » - ATTRIBUTION D'UNE AIDE EN NATURE.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2144-3,
L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article
L.2221-1 ;

Vu la convention entre la Ville de Paris et l'UDAF75 prévoyant le rachat des locaux
par la Ville de Paris avec clause d'affectation pour l'exploitation d'une crèche pendant
dix ans ;

Considérant que l'acquisition par la Ville de Paris est intervenue le 25 avril 2024 ;

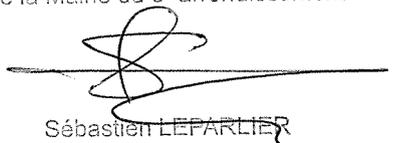
Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose de fixer le
montant du loyer dû par l'association « UDAF 75 » pour la mise à disposition des
locaux situés 11 bis rue Blanche (Paris 9^e) dans le cadre d'un bail civil à durée
déterminée de 10 ans ;

Vu l'avis du Conseil du patrimoine en date du 22 novembre 2023 ;

Sur le rapport présenté par Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e
arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération
2024.DLH.22.



Sébastien LEPARLIER



10 JUIN 2024

DÉLIBÉRATION

09.2024.060 (2024.DFPE.115)

MÉDIATION FAMILIALE ET ESPACES DE RENCONTRE DONT LA MAISON DES LIENS FAMILIAUX - SUBVENTIONS (436 500 EUROS), CONVENTIONS ET AVENANT À DIX ASSOCIATIONS.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

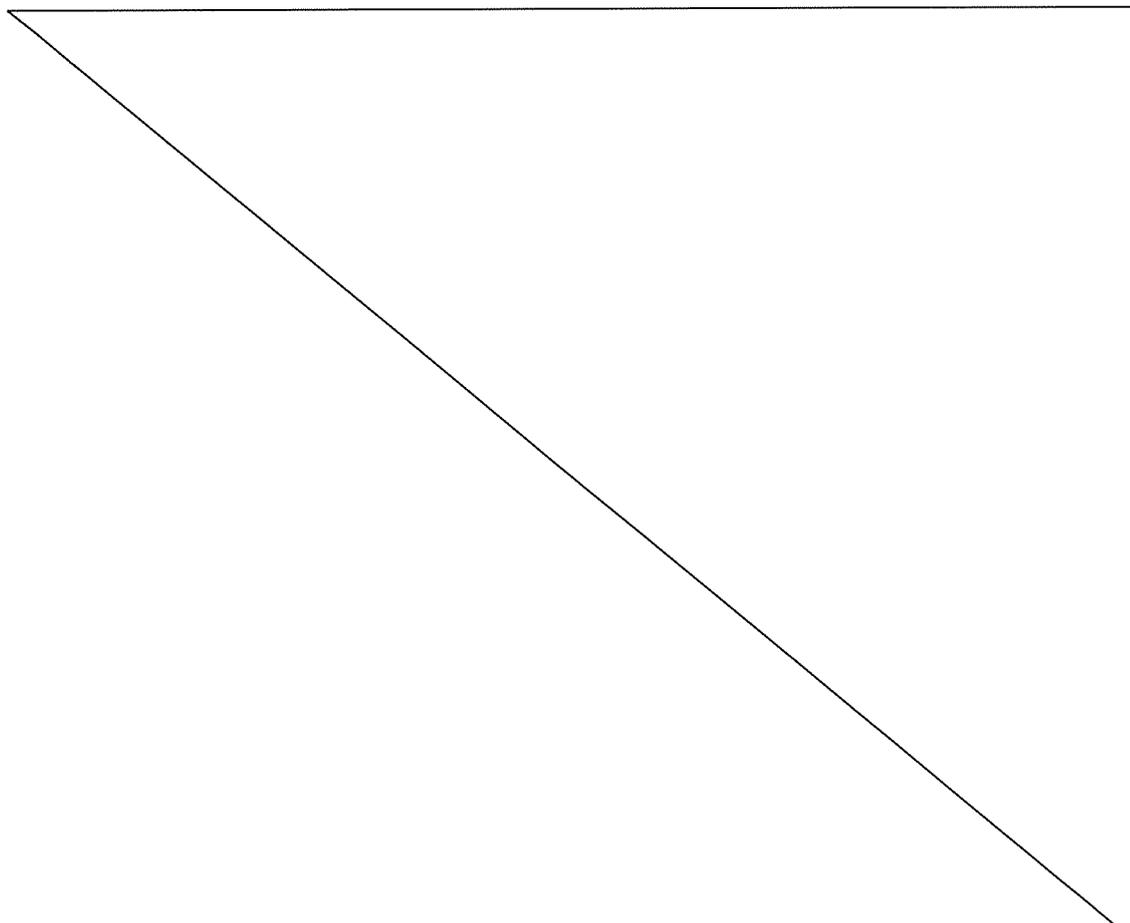
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention totale de 436 500 euros à dix associations et la signature de conventions et avenant ;

Sur le rapport présenté par Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DFPE.115.




Sébastien LEPARLIER

10 JUIN 2024

2 | 4

145

CONSEIL DU



DÉLIBÉRATION

09.2024.061 (2024.DFPE.133)

SUBVENTION (80 256 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC L'ASSOCIATION « CRESCENDO » (11^E) POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE MISES AUX NORMES ET DE RÉNOVATION POUR 3 EAJE SITUÉS DANS PARIS CENTRE, 9^E ET 18^E.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

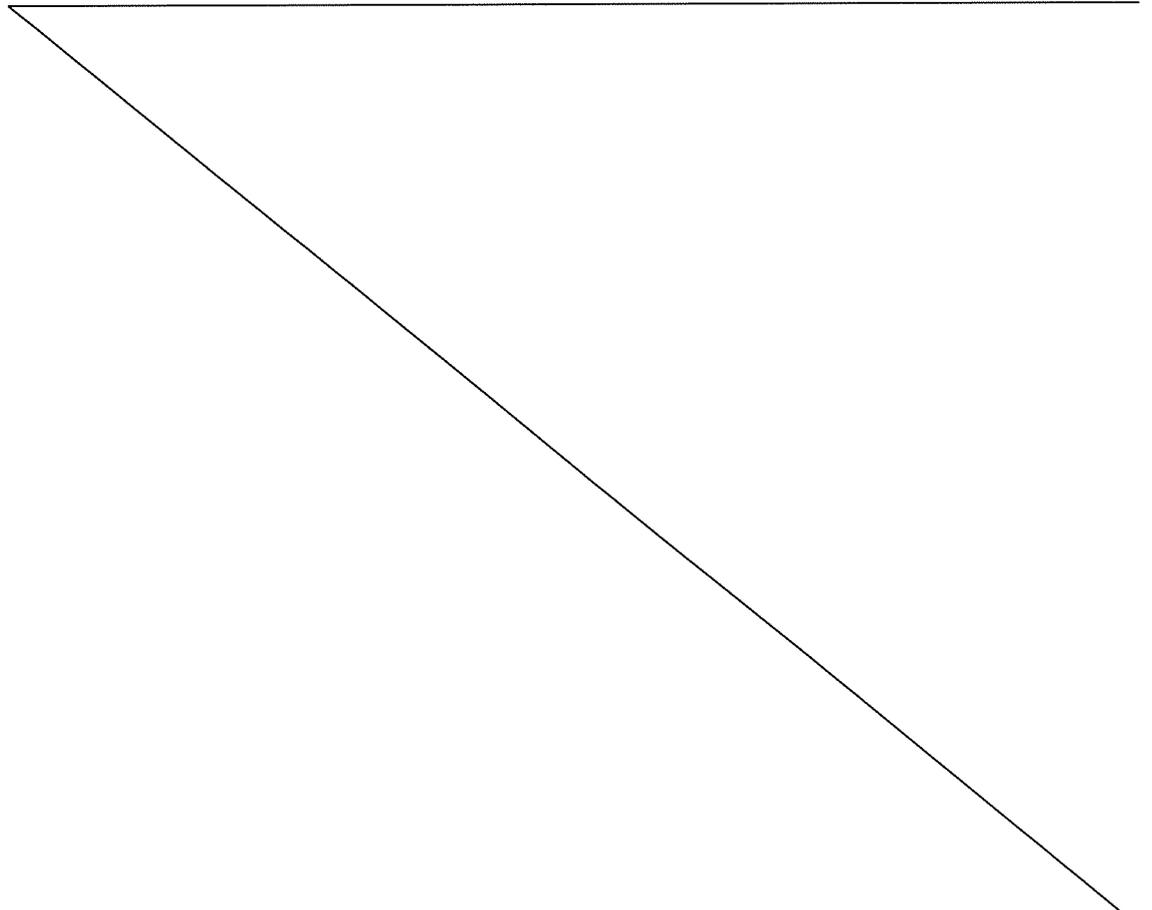
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

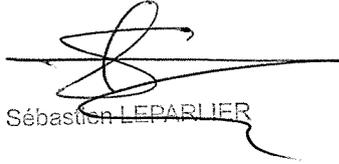
Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Crescendo ;

Sur le rapport présenté par Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DFPE.133.




Sébastien LEPARQUIER



10 JUIN 2024

Millésime	N° de page
24	146

DÉLIBÉRATION

09.2024.062 (2024.DFPE.137)

SUBVENTION (733 806 EUROS) À 5 ASSOCIATIONS ET AVENANTS POUR LE FONCTIONNEMENT DES RELAIS PETITE ENFANCE (RPE).

Le Conseil du 9^e arrondissement,

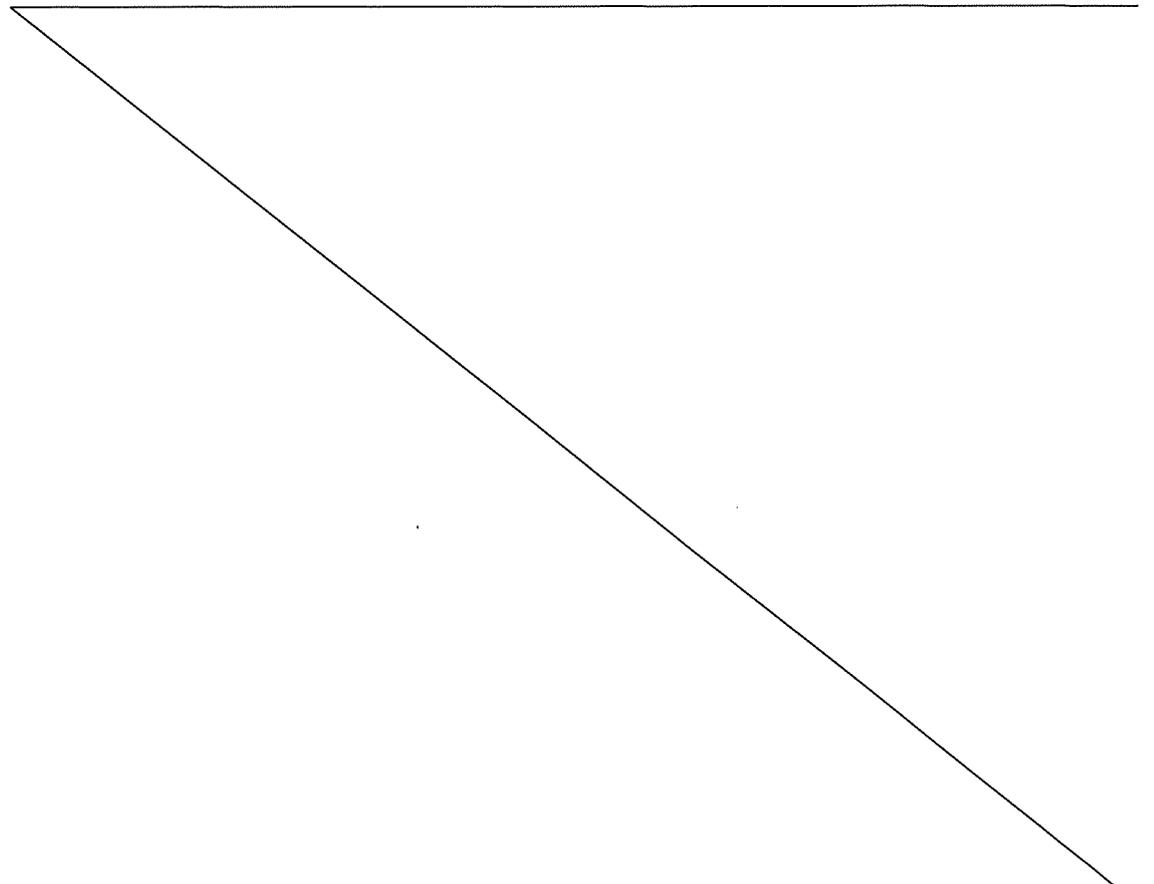
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

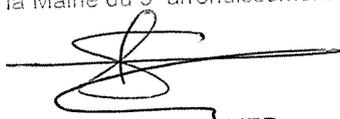
Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention et la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec les cinq associations suivantes : ABC Puériculture, Centre d'Action Sociale Protestant dans la région parisienne, Crescendo, la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon et La Maison de l'Enfance ;

Sur le rapport présenté par Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DFPE.137.




Sébastien LEPARLIER

DÉLIBÉRATION

09.2024.063 (2024.DJS.60)

CENTRES PARIS ANIM' JACQUES BRAVO, PAUL VALEYRE ET SON ANNEXE LA FAYETTE (9^E) - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FÉDÉRATION DE PARIS.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2511-1 et suivants, ainsi que les articles L.1410-1 à L.1410-3, L.1411-1, L.1411-3 à L.1411-19 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment son titre II ;

Vu le vote du Conseil du 9^e arrondissement en date du 28 novembre 2022 ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 17 février 2023 ;

Vu la délibération en date des 14, 15, 16 et 17 mars 2023 du Conseil de Paris approuvant le principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion des centres Paris Anim' Jacques Bravo (9^e) et Paul Valeyre et son annexe La Fayette (9^e) ;

Vu le rapport de la commission désignée en application de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales en date du 23 janvier 2024 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation du Conseil de Paris la convention de délégation de service public pour la gestion des centres Paris Anim' Jacques Bravo (9^e) et Paul Valeyre (9^e) et son annexe La Fayette (9^e) ;

Vu le rapport de Mme la Maire sur le choix du délégataire et l'économie générale du contrat joint en annexe audit projet de délibération ;

Sur le rapport présenté par Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis par 13 voix pour et 1 abstention (M. Pierre Maurin) sur le projet de délibération 2024.DJS.60.



Sébastien LEPARLIER

10 JUIN 2024

2 | 4

148

CONSEIL DU



DÉLIBÉRATION

09.2024.064 (2024.DSOL.29)

SUBVENTIONS À 11 ASSOCIATIONS, ET CONVENTION OU AVENANT AVEC 3 D'ENTRE ELLES, POUR LEURS ACTIONS D'INFORMATION ET DE SOUTIEN EN DIRECTION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET LEURS FAMILLES.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-13, L.2511-14 et suivants ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer des subventions pour un montant total de 79 000 euros à 11 associations ;

Sur le rapport présenté par Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DSOL.29.



Sébastien LEPARLIER



10 JUIN 2024

2 | 4

149

DÉLIBÉRATION

09.2024.065 (2024.DSOL.62)

PARTICIPATIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2024 AUX 6 M2A-DAC (MAISONS DES AÎNÉS ET DES AIDANTS - DISPOSITIF D'APPUI À LA COORDINATION) AU TITRE DES CLIC (CENTRES LOCAUX D'INFORMATIONS ET DE COORDINATION).

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2511-13 et suivants ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération 2022.DSOL.124 en date des 13, 14, 15 et 16 décembre 2022 autorisant Mme la Maire de Paris à intégrer les Maisons des Aînés et des Aidants (M2A) au titre des Centres locaux d'information et de coordination (CLIC) au dispositif d'appui à la coordination (DAC) et les contrats d'objectifs et de moyens des M2A-DAC en cours de signature entre l'ARS, la Ville de Paris et le gestionnaire de chaque M2A-DAC ;

Vu la délibération 2024.DSOL.18 portant sur la signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens entre l'ARS, la Ville de Paris et les M2A-DAC et sur l'engagement juridique par convention annuelle au titre du fonds d'intervention régional et de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution d'une participation de fonctionnement aux 6 M2A-DAC (Maisons des Aînés et des Aidants - dispositif d'appui à la coordination) au titre de l'année 2024 comprenant l'approbation de mesures de revalorisations salariales 2024 ;

Sur le rapport présenté par Mme Virginie Mergoïl, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DSOL.62.


Sébastien LEPARLIER

10 JUIN 2024

2 | 4

150

CONSEIL DU



DÉLIBÉRATION

09.2024.066 (2024.DVD.52)

PLAN VÉLO ET BUDGET PARTICIPATIF. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT À 20 ASSOCIATIONS (MONTANTS 277 000 EUROS EN FONCTIONNEMENT ET 177 500 EUROS EN INVESTISSEMENT) ET CONVENTIONS ASSOCIÉES.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

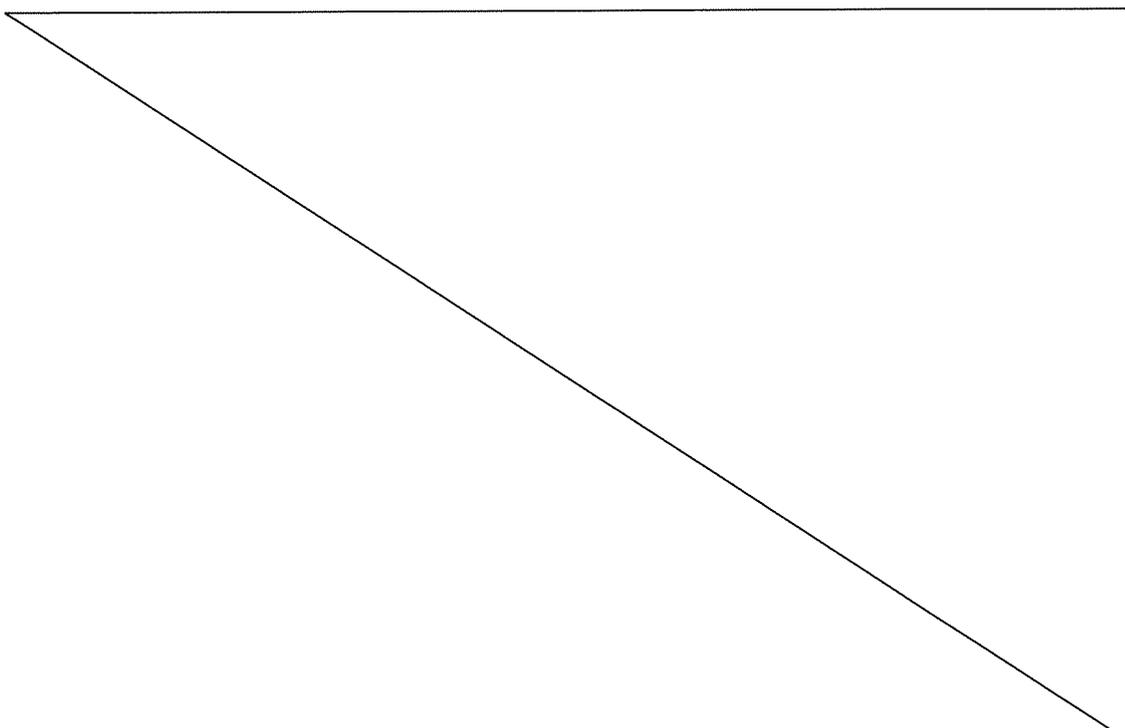
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec les associations 3S - séjour sportif solidaire ; Animation, insertion, culture et vélo ; Association d'action d'insertion sociale (ANAIS) ; Cocyclette ; Comité départemental de cyclotourisme de Paris - Codep 75 ; Cycl'Avenir ; Cyclocube ; Développement animation vélo solidaire ; Études et chantiers Solicycle ; La cyclofficine ; La petite rockette ; Le petit biclou ; Mieux se déplacer à bicyclette ; Association ODA vélo club ; Paillettes et cambouis ; Paris université club ; Régie de quartier du 19^e ; RéPAR ; Rosa-Parks Paris et Vélo école du 20^e, des conventions leur attribuant des subventions de fonctionnement et d'investissement pour promouvoir la culture et la pratique du vélo ;

Sur le rapport présenté par Mme Maud Lelièvre, Conseillère de Paris ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DVD.52.





Sébastien LEPARLIER



10 JUIN 2024

DÉLIBÉRATION

09.2024.067 (2024.DAE.12)

BPP - SUBVENTIONS (2 950 000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC FONCIÈRE PARIS COMMERCES ET BASE COMMUNE POUR DES PROJETS IMMOBILIERS ACCUEILLANT DES ACTIVITÉS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DE L'ALIMENTATION DURABLE.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1511-3 et L.2511-1 ;

Vu la note méthodologique CGET/DGE « Le financement des actions collectives et/ou des actions individualisées en faveur d'entreprises » du 19 juillet 2016, validée par les autorités européennes ;

Vu la communication de la commission publiée au JOUE du 19 juillet 2016, et notamment son point 195 ;

Vu le règlement (CE) n° 2023/2831 de la commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) aux aides *de minimis* ;

Vu le règlement (CE) n° 2023/2832 de la commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis* pour les services d'intérêt économique général (SIEG) ;

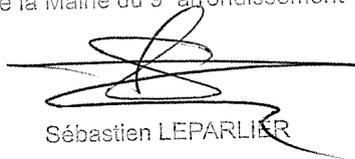
Vu la décision d'exemption de notification 2012/21/UE du 20 décembre 2011 relative aux compensations accordées à certaines entreprises chargées de la gestion de SIEG ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'accorder des subventions d'investissement à deux structures pour la réalisation de trois projets immobiliers et de l'autoriser à signer les conventions afférentes ;

Sur le rapport présenté par Mme Virginie Mergoïl, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DAE.12.



Sébastien LEPARLIER



10 JUIN 2024

Millésime N° de page

24

152

DÉLIBÉRATION

09.2024.068 (2024.DFPE.118)

SUBVENTION (939 400 EUROS), CONVENTION ET AVENANTS À 15 ASSOCIATIONS POUR LE FONCTIONNEMENT DE LUDOTHÈQUES ET LUDOMOUV DANS LE CADRE D'ACTIVITÉS PARTAGÉES ET INTERGÉNÉRATIONNELLES.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées le 18/12/2021 et le 30/03/2022 par l'association « UDAF » et la Ville de Paris (9^e) ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à 15 associations, la signature d'une convention annuelle et 13 avenants à convention pour le fonctionnement des espaces ludiques, des ludothèques et des ludomouv citoyennes parisiennes ;

Sur le rapport présenté par Mme Virginie Mergoïl, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DFPE.118.



Sébastien LEPARLIER



10 JUIN 2024

Millésime	N° de page
24	153

DÉLIBÉRATION

09.2024.069 (2024.DJS.82)

SUBVENTIONS (279 000 EUROS), CONVENTIONS ET AVENANTS AVEC 75 ASSOCIATIONS DE JEUNESSE (PARIS CENTRE, 6^E, 9^E, 10^E, 11^E, 12^E, 13^E, 14^E, 17^E, 18^E, 19^E, 20^E) AU TITRE DE L'ACCÈS DES JEUNES À LA CULTURE.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

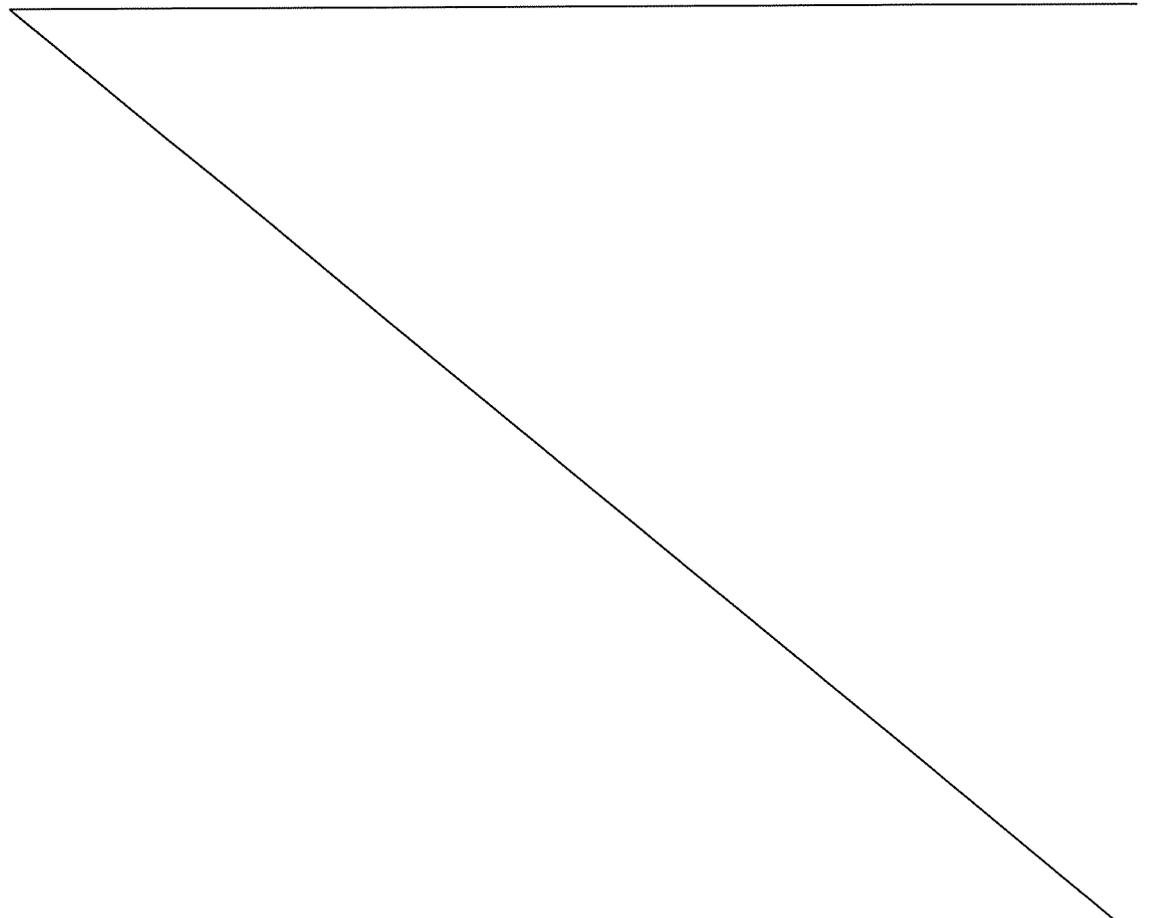
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

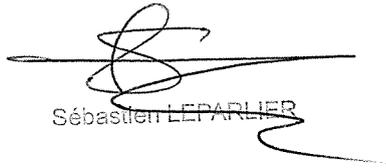
Vu le projet de délibération par lequel la Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation du Conseil de Paris les modalités d'attribution de subventions à 75 associations œuvrant pour la jeunesse ;

Sur le rapport présenté par Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DJS.82.




Sébastien LEPARLIER



1 0 JUIN 2024

Millésime	N° de page
2 4	154

DÉLIBÉRATION

Q.09.2024.040

QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR MME FRÉDÉRIQUE DUTREUIL, POUR LES ÉCOLOGISTES, RELATIVE AU RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE PIGALLE.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu la question orale présentée par Mme Frédérique Dutreuil, Conseillère du 9^e arrondissement ;

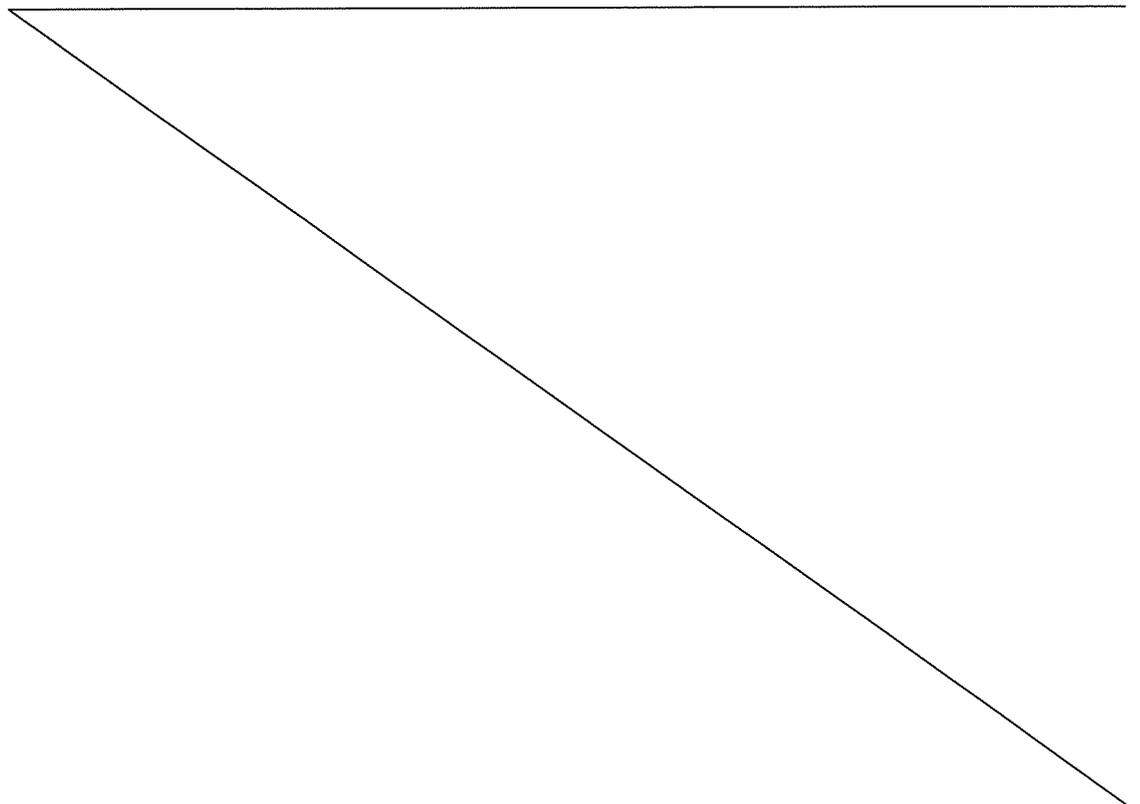
D É L I B È R E :

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

Lors de la campagne des municipales de 2020, le réaménagement de la Place Pigalle était un projet porté par chacun des candidats, certes différent, mais qui démontre l'intérêt que nous portons tous, élu.e.s d'opposition et de l'exécutif, à cette place Pigalle.

À ce titre, pouvez-vous nous faire un point sur l'ensemble des travaux réalisés, y compris budgétairement, et nous informer de la date de réouverture à la circulation ?

Pouvez-vous également, nous indiquer si une inauguration est prévue et si l'ensemble des élu.e.s du Conseil d'arrondissement y seront conviés ?





Sébastien LEPARLIER



1 0 JUIN 2024

Millésime	N° de page
2 4	155

DÉLIBÉRATION

Q.09.2024.041

QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR MME FRÉDÉRIQUE DUTREUIL, POUR LES ÉCOLOGISTES, RELATIVE AUX TERRASSES ESTIVALES DANS L'ARRONDISSEMENT.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu la question orale présentée par Mme Frédérique Dutreuil, Conseillère du 9^e arrondissement ;

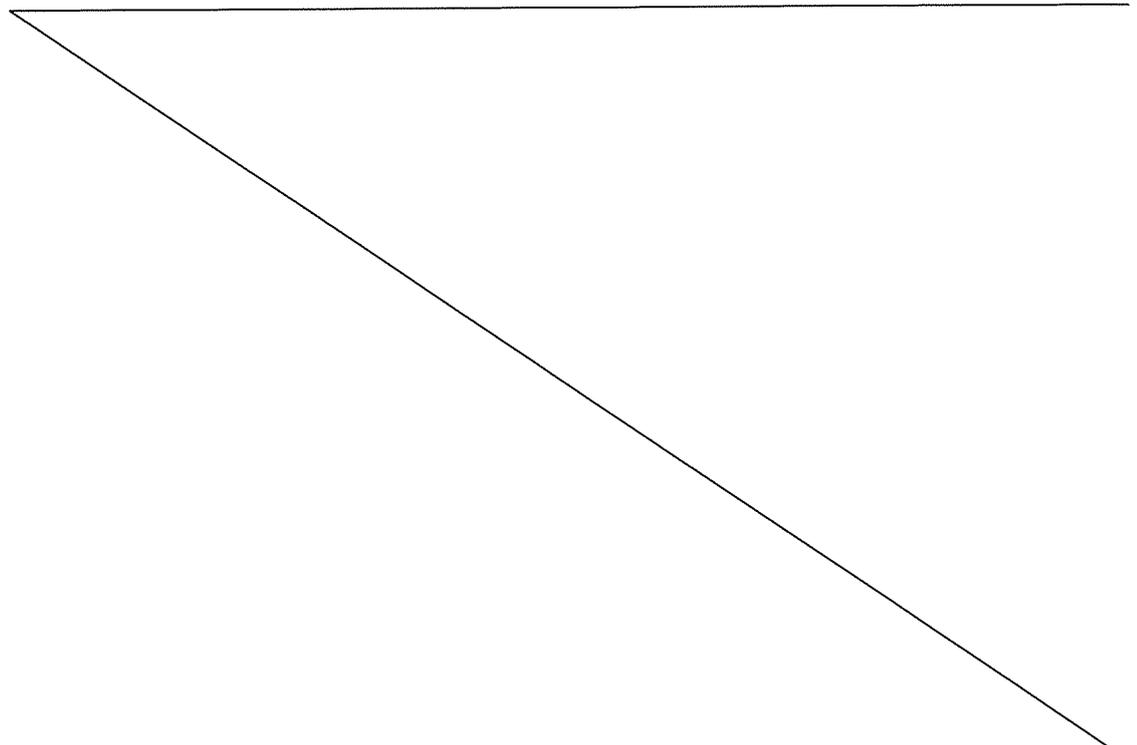
D É L I B È R E :

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

En raison des Jeux olympiques (JO), la Maire de Paris a décidé, sans aucune concertation, d'élargir l'amplitude horaire des terrasses estivales.

À ce titre, disposez-vous de prérogatives qui vous permettent de réviser rapidement la charte spécifique et adaptée aux situations particulières de notre arrondissement, afin d'assurer un meilleur environnement, notamment sonore, aux habitant.e.s ?

Pouvez-vous également nous indiquer, à date, le nombre de terrasses estivales installées, le nombre de demandes en cours, le nombre de demandes rejetées ainsi que leur motif de rejet, et le cas échéant, le nombre d'installations irrégulières ?




Sébastien LEPARLIER



CONSEIL DU



10 JUIN 2024

Millésime N° de page

2 | 4

156

DÉLIBÉRATION

V.09.2024.040

VŒU DÉPOSÉ PAR M. ARNAUD NGATCHA, POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIF À L'APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE À ALFRED NOBEL.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Arnaud Ngatcha, Conseiller de Paris ;

D É L I B È R E :

Est adopté par 13 voix pour et 1 abstention (Mme Frédérique Dutreuil) le vœu suivant :

Considérant l'engagement européen et international de la Ville de Paris ;

Considérant l'importance que Paris accorde à sa mémoire et son patrimoine immatériel ;

Considérant qu'en cette année d'élection européenne, la mise en visibilité du patrimoine et de la mémoire européenne de notre ville revêt une importance toute particulière ;

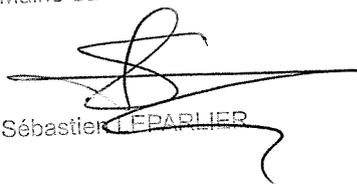
Considérant la demande de l'ambassade du Royaume de Suède de mettre à l'honneur l'amitié liant nos deux peuples, tous deux membres de l'Union européenne ;

Considérant qu'Alfred Nobel vécut à Paris de 1875 à 1895 ;

Considérant que c'est à Paris dans le 9^e arrondissement au 58 rue de la Chaussée d'Antin où se situait à l'époque le Cercle norvégo-suédois de Paris, que fut écrit en 1895 le testament d'Alfred Nobel instaurant le prix éponyme, léguant sa fortune à la création d'un fonds à ceux qui « au cours de l'année écoulée auront rendu à l'humanité les plus grands services » ;

Considérant que, depuis la 1^{re} remise des prix en 1901, la France a eu l'honneur de pouvoir compter parmi ses citoyens 76 lauréats de Prix Nobel, parmi lesquels des personnalités européennes ayant marqué notre histoire nationale, telles Marie Curie ou plus récemment Annie Ernaux et Alain Aspect ;

Considérant l'attachement de Paris aux valeurs que le Prix Nobel incarne désormais : l'engagement pour la science, l'esprit d'innovation, le dévouement au progrès humain et la quête inlassable de la paix ;


Sébastien LEPARQUIER

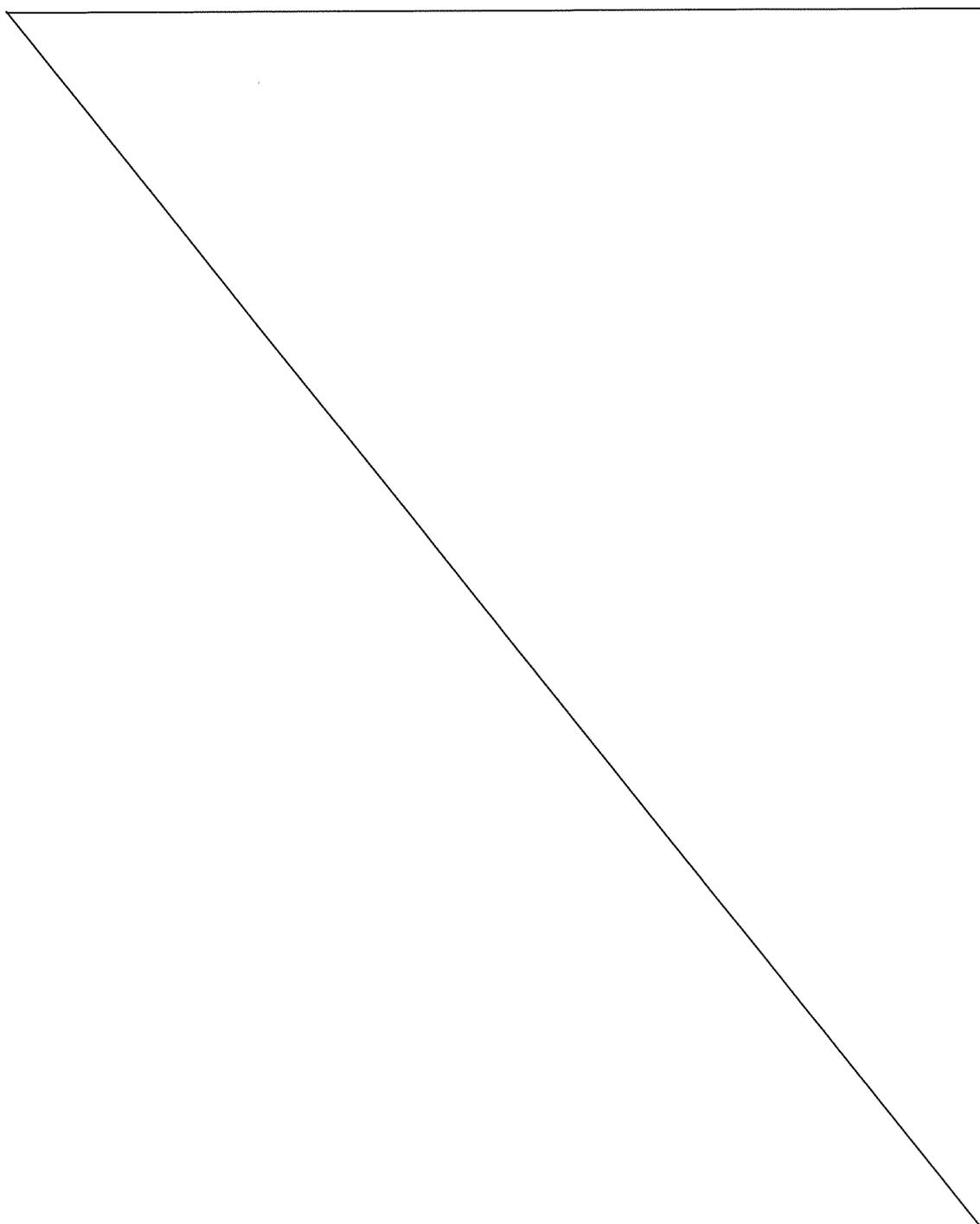


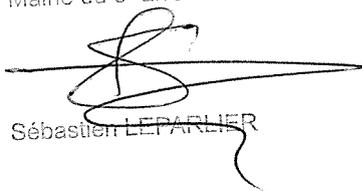
10 JUIN 2024

DÉLIBÉRATION

V.09.2024.040 (suite)

Il est demandé, sur proposition d'Arnaud Ngatcha et du groupe Paris en commun 9^e arrondissement, que soit apposée une plaque rendant hommage à Alfred Nobel au lieu où son testament fut rédigé, au 58 rue de la Chaussée d'Antin, Paris 9^e, afin de commémorer son souvenir et, à travers cet hommage, inspirer les générations futures à s'inscrire dans les valeurs qui fondent le prix Nobel.




Sébastien LEPARLIER



10 JUIN 2024

2 | 4

158

DÉLIBÉRATION

V.09.2024.041

VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR MME DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF À LA MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE NUMÉRIQUE RESPONSABLE.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Lorraine Gay, Conseillère du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Est adopté par 12 voix pour et 1 abstention (Mme Camille Vizios-Brami) le vœu suivant :

Considérant, selon l'ADEME et l'ARCEP, que le numérique représente aujourd'hui 3 % à 4 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde, soit autant que le fret aérien, et 2,5 % de l'empreinte carbone nationale ;

Considérant qu'au niveau national, sans actions pour les réduire, les émissions de gaz à effet de serre du secteur du numérique seront presque multipliées par trois d'ici 2050 ;

Considérant que, dans un contexte de transformation numérique des entreprises et de croissance des usages, l'impact environnemental du numérique suscite une prise de conscience sociétale forte qui appelle des réponses politiques ;

Considérant qu'en effet, cet enjeu, longtemps perçu comme un angle mort des politiques publiques, a fait l'objet de débats et d'une demande de réaction, clairement exprimée par les acteurs de la Convention citoyenne pour le climat ;

Considérant l'obligation, créée par la loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique (REEN), faite aux communes de plus de 50 000 habitants de se doter, à compter du 1^{er} janvier 2025, d'une stratégie numérique responsable (art. 35) ;

Considérant le décret n° 2022-1084 du 29 juillet 2022 précisant le contenu de la stratégie et les modalités de son élaboration ;

Considérant l'Art. D.2311-15-1 du Code des collectivités territoriales qui précise que, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie numérique responsable, les communes, en lien avec les acteurs publics et privés intéressés, établissent un programme de travail comprenant un bilan de l'impact environnemental du numérique, ainsi que les objectifs de réduction de l'empreinte numérique du territoire concerné, les indicateurs de suivi associés à ces objectifs et les mesures mises en place pour y parvenir ;



Sébastien LEPARLIER



10 JUIN 2024

DÉLIBÉRATION

V.09.2024.041 (suite)

Considérant l'importance que représentent les Jeux olympiques et paralympiques pour la ville de Paris et particulièrement pour son rayonnement international ;

Considérant les opportunités et défis que représente cet événement pour le développement d'une stratégie numérique responsable et inclusive ;

Considérant que la stratégie numérique responsable de Paris 2024 prévoit comme objectif de maîtriser l'impact du numérique, sans néanmoins proposer de bilan qualitatif et quantitatif à l'issue des JO ;

Considérant la nécessité de promouvoir l'inclusion numérique et de réduire la fracture numérique au sein de la population parisienne ;

Considérant l'importance de la transparence et de la communication envers les citoyens parisiens concernant les actions et les plans mis en œuvre par la municipalité ;

Considérant les attentes élevées des citoyens et des visiteurs en matière d'innovation, de durabilité et d'inclusivité pour les événements internationaux de cette envergure ;

Considérant à ce jour l'absence d'éléments mettant en œuvre une stratégie numérique responsable et inclusive à l'échéance du 1^{er} janvier 2025 à Paris ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que :

- **la Ville de Paris présente un bilan détaillé des actions déjà engagées en matière de stratégie numérique responsable et inclusive pour les Parisiens ;**
- **arrête un programme de travail pour les prochains mois et années, conformément à la loi, en identifiant les projets prioritaires, les délais de mise en œuvre, et les ressources allouées ;**
- **mette en place, après les JO 2024, un comité de suivi composé des maires d'arrondissement, de la société civile, du secteur privé et des experts en numérique, chargé de superviser la mise en œuvre de la stratégie numérique responsable et inclusive et d'émettre des recommandations ;**
- **établit des partenariats avec les acteurs publics et privés pour favoriser l'innovation et l'échange de bonnes pratiques en matière de numérique responsable et inclusif, particulièrement en matière d'accompagnement des populations vulnérables.**


Sébastien LEPADRIER



10 JUIN 2024

Millésime	N° de page
24	160

DÉLIBÉRATION

V.09.2024.042

VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR MME DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF À LA LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION DES MOUSTIQUES TIGRES À PARIS.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Maud Lelièvre, Conseillère de Paris ;

D É L I B È R E :

Est adopté par 12 voix pour et 1 abstention (Mme Camille Vizios-Brami) le vœu suivant :

Considérant qu'avec le changement climatique certaines espèces invasives s'installent à Paris, comme le frelon asiatique et le moustique tigre, et que les périodes d'activités de ces moustiques s'allongent ;

Considérant que, depuis le 1^{er} janvier 2020, l'ensemble des départements du territoire métropolitain est considéré comme à risque d'implantation et de développement du moustique tigre ;

Considérant que les habitants constatent chaque année une prolifération de moustiques, due notamment aux plans d'eau laissés stagnants au sein de certains espaces verts ;

Considérant que le moustique tigre est également un vecteur potentiel de certains virus (dengue, zika, chikungunya), présentant un risque sanitaire avéré ;

Considérant les actions de lutte anti-vectorielle menées par l'ARS Île-de-France du 1^{er} mai au 30 novembre pour empêcher la propagation de ces maladies, renforcées dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ;

Considérant les sept opérations de démoustications organisées en 2023 par l'ARS en Île de France et dans plusieurs arrondissements parisiens ;

Considérant que les collectivités locales ont un rôle majeur à jouer dans la lutte contre les moustiques vecteurs de maladies, que ce soit par la sensibilisation des populations ou la mise en œuvre d'actions pour éliminer les gîtes de développement des moustiques ;

Considérant que la prévention collective de l'implantation du moustique tigre repose en effet pour majorité sur des actions touchant l'urbanisme et l'aménagement du territoire ;


Sébastien LEPARLIER



10 JUIN 2024

DÉLIBÉRATION

V.09.2024.042 (suite)

Considérant l'organisation d'une conférence publique sur la lutte contre la prolifération du moustique tigre à la Mairie du 9^e arrondissement au mois de septembre 2023 ;

Considérant l'importance de mettre en place des mesures de démoustication efficaces et régulières pour prévenir la prolifération des moustiques et réduire les risques sanitaires pour les Parisiennes et les Parisiens ;

Considérant que le risque que représente l'arrivée de millions de voyageurs pour les Jeux olympiques et les Jeux paralympiques ne favorise la recrudescence de maladies comme la dengue ;

Considérant la responsabilité des élus locaux en matière de sensibilisation à ces enjeux en partenariat avec les autorités compétentes pour prendre des mesures concrètes visant à réduire les risques ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris :

- **renforce son plan d'information et de prévention concernant la prolifération des moustiques tigres et des frelons asiatiques ;**
- **précise les critères de déclenchement des opérations de désinsectisation ;**
- **intègre les parcs, squares et jardins dans un plan de prévention annuel spécifique, en définissant les indicateurs mesurant le niveau de prolifération ;**
- **s'engage à communiquer régulièrement sur le plan de prévention et de lutte contre la prolifération du moustique tigre et du frelon asiatique tant sur les moyens employés, et leur efficacité, que sur les risques éventuels pour la santé humaine et celle des animaux domestiques.**



Sébastien LEPARLIER



CONSEIL DU



1 0 JUIN 2024

Millésime

N° de page

2 | 4

162

DÉLIBÉRATION

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil du 9^e arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 21h26.

(FEUILLE DE PRÉSENCE CI-ANNEXÉE)


Sébastien LEPARLIER



10 JUIN 2024

Millésime

N° de page

2 | 4

163

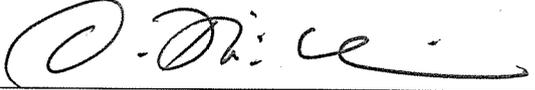
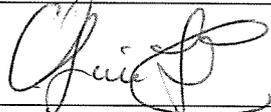
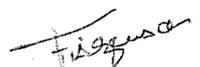
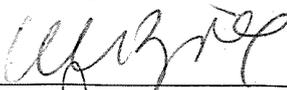
CONSEIL DU



DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 10 JUIN 2024 À 18H30

FEUILLE DE PRESENCE

NOMS	ÉMARGEMENTS
Mme Delphine BÜRKLI, Maire	
M. Sébastien DULERMO	
Mme Adeline GUILLEMAIN	
M. Jean-Pierre PLAGNARD	
Mme Virginie MERGOIL	
M. Nicolas COUR	
M. Alexis GOVCIYAN	
Mme Maud LELIEVRE	
Mme Lorraine GAY	
M. Gilles FISZENSON	
M. Arnaud NGATCHA	
Mme Frédérique DUTREUIL	
Mme Camille VIZIOZ-BRAMI	
M. Pierre MAURIN	